

Département de Meurthe et Moselle

Projet, présenté par la Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense (DCSID) de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey (Base aérienne 133).



Image Google Earth Pro.

ENQUETE PUBLIQUE ANNEXES au Rapport d'Enquête Publique

Arrêté inter préfectoral : du 16 septembre 2025

Période d'enquête : 1er au 17 octobre 2025

Référence du Tribunal Administratif : EP E25000056/54

Commissaire Enquêteur : Jean-Michel HABLAINVILLE

SOMMAIRE

A. ORDONNANCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF :	2
B. ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE :	3
C. AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE :	8
D. PUBLICATIONS LEGALES :	9
E. ATTESTATIONS D'AFFICHAGE	13
F. PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS	47
1. PREAMBULE	50
1.1. Rappel de l'objet de l'enquête :	50
1.2. Climat de l'enquête :	50
1.3. Bilan général des observations du public :	51
1.4. Bilan comptable des observations du public sur le registre dématérialisé :	51
2. OBSERVATIONS des SERVICES et COLLECTIVITES	52
3. OBSERVATIONS du PUBLIC	56
3.1. Observations recueillies lors des permanences :	58
3.2. Observations enregistrées sur le registre dématérialisé dédié :	59
3.3. Observations déposées sur les registres mis à la disposition du public :	66
3.4. Courriels reçus au siège de l'enquête publique (mairie d'Ochey) :	75
4. OBSERVATIONS du COMMISSAIRE ENQUETEUR :	77
G. MEMOIRE EN REPONSE AU PVS DES OBSERVATIONS	79
1. OBSERVATIONS des SERVICES et COLLECTIVITES	82
2. OBSERVATIONS du PUBLIC	83
2.1. Observations recueillies lors des permanences :	83
2.2. Observations enregistrées sur le registre dématérialisé dédié :	84
2.3. Observations déposées sur les registres mis à la disposition du public :	91
2.4. Courriels reçus au siège de l'enquête publique (mairie d'Ochey) :	101
3. OBSERVATIONS du COMMISSAIRE ENQUETEUR :	103
➤ ANNEXE : Plan d'exposition aux bruits	104

A. ORDONNANCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E25000056/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 5 août 2025

La présidente du tribunal administratif de Nancy

CODE : 1

Vu enregistrée le 31 juillet 2025, la lettre par laquelle la préfète de Meurthe et Moselle demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet, présenté par la Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense (DCSID), de révision du plan de révision de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy - Ochey (Base aérienne 133) ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

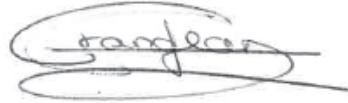
ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Michel Hablainville est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Marie Vaxelaire est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Madame la préfète de Meurthe et Moselle, à l'Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense de Nancy en qualité de maître d'ouvrage, à Monsieur Jean-Michel Hablainville et à Madame Marie Vaxelaire.

Pour la présidente empêchée,
La première conseillère faisant fonction,



Géraldine Grandjean

B. ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE :

**Préfecture de Meurthe-et-Moselle
Préfecture des Vosges**

ARRÊTÉ INTERPREFCTORAL

portant ouverture d'une enquête publique
relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de
l'aérodrome de Nancy-Ochey

Le préfet de Meurthe-et-Moselle
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

La préfète des Vosges
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 6350-1 à L. 6353-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques ;

Vu le décret du 5 octobre 2022 portant nomination de madame Valérie MICHEL-MOREAU en qualité de préfète des Vosges ;

Vu le décret du 23 juillet 2025 portant nomination de monsieur Yves SEGUY en qualité de préfet de la Meurthe-et-Moselle ;

Vu la liste annuelle départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établie au titre de l'année 2025 ;

Vu le projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Nancy-Ochey, élaboré par la Direction centrale du service d'infrastructure de la Défense, soumis à la conférence interservices de l'État et aux collectivités locales qui s'est déroulée du 24 février au 24 avril 2025 en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges ;

Vu la demande de mise à l'enquête publique du projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey, formulée par la Direction centrale du service d'infrastructure de la Défense le 18 juillet 2025 ;

1, rue du préfet Claude Erignac
CO 60 031 - 54 038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.26.26
www.meurthe-et-moselle.gouv.fr

Vu le dossier d'enquête publique composé du plan d'ensemble, du plan de détails, du plan applicable aux aides visuelles, d'une notice explicative et d'une synthèse de la consultation des services et collectivités visée ci-dessus ;

Considérant que le PSA de l'aérodrome de Nancy-Ochey a été approuvé en janvier 1987 et que la révision en cours a pour objectif de rendre le PSA adapté aux normes actuelles définies par l'arrêté du 7 juin 2007 visé ci-dessus pour garantir la sécurité des usagers et la pérennité de l'aérodrome ;

Considérant que le projet de révision du plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey concerne 28 communes situées dans le département de Meurthe-et-Moselle et 3 communes situées dans le département des Vosges ;

Considérant que les avis et observations reçus ne s'opposent pas au projet de révision de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey ;

Considérant que l'article L. 6351-2 du code des transports prévoit qu'une telle demande fait l'objet d'une enquête publique, dans les conditions prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui ne peut avoir une durée inférieure à quinze jours ;

Considérant que par ordonnance n° E25000056/54 du 5 août 2025, la présidente du Tribunal administratif de Nancy a désigné Monsieur Jean-Michel HABLAINVILLE, retraité, en qualité de commissaire – enquêteur titulaire et Madame Marie VAXELAIRE – attachée de la fonction publique territoriale – en qualité de commissaire-enquêtrice suppléante ;

Considérant que les modalités d'organisation de l'enquête publique ont été définies en concertation avec le commissaire-enquêteur ;

Sur proposition des secrétaires généraux de la préfecture de Meurthe-et-Moselle et des Vosges,

ARRÈTE

Article 1^e: Une enquête publique d'une durée de 17 jours consécutifs aura lieu du mercredi 1er octobre 2025 à partir de 10h00 au vendredi 17 octobre 2025 jusqu'à 17h00 inclus, sur le projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey sur le territoire des communes d'Aingeray, Allain, Bagneux, Bois-de-Haye, Bicqueley, Bulligny, Chaudeney-sur-Moselle, Colombey-les-Belles, Crépey, Crélizilles, Favières, Fontenoy-sur-Moselle, Germiny, Gondreville, Gye, Maizières, Maron, Marthemont, Moutrot, Ochey, Pierre-la-Treiche, Pont-saint-Vincent, Saulxerotte, Selaincourt, Sexey-aux-Forges, Thuilley-aux-Groseilles, Villec-le-Sec et Viterne dans le département de Meurthe-et-Moselle et Autreville, Harmonville et Tranqueville-Graux dans le département des Vosges.

Article 2: Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement a pour but de protéger l'emprise et les abords de l'aérodrome contre la présence d'obstacles à la navigation aérienne. Il garantit la pérennité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et de décollage des aéronefs et préserve le développement à long terme de la plate-forme aéroportuaire.

Article 3: Cette enquête se déroulera dans les mairies des communes d'Allain, Bagneux, Bicqueley, Colombey-les-Belles, Crépey, Crélizilles, Germiny, Marthemont, Moutrot, Ochey, Pierre-la-Treiche, Pont-Saint-Vincent, Sexey-aux-Forges, Thuilley-aux-Groseilles, Villey-le-Sec et Viterne ainsi qu'au siège des communautés de communes de Moselle et Madon (712 rue Nicolas Cugnot – 54 230 NEUVES-MAISONS), Terres Touloises (Rue du Mémorial du Génie –

CS 40 325 – 54 201 TOUL) et Pays de Colombey et du Sud Toulois (Maison intercommunale des services – 5 rue de la gare – 54 170 COLOMBEY-LES-BELLES) situées dans le département de Meurthe-et-Moselle.

La commune d'Ochey est désignée siège de l'enquête publique.

Article 4 : Monsieur Jean-Michel HABLAINVILLE, retraité, a été désigné en qualité de commissaire – enquêteur titulaire et de Madame Marie VAXELAIRE – attachée de la fonction publique territoriale – en qualité de suppléante.

Article 5 : Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture au public des collectivités énumérées à l'article 3 du présent arrêté ;
- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur et indiquées à l'article 7 du présent arrêté ;
- sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/revision-psa-aerodrome-nancy-ochey>
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante :
<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> (Rubriques « Actions de l'Etat » – « Enquêtes et consultations publiques » – « Enquêtes publiques » – « Consulter les enquêtes publiques en cours ») ;
- sur le site internet de la préfecture des Vosges à l'adresse suivante :
<https://www.vosges.gouv.fr> (Rubriques « Actions de l'Etat » – « Enquêtes publiques et consultations du public » – « Servitudes ») ;
- sur un poste informatique disponible sur rendez-vous au siège de la communauté de communes Pays de Colombey et du Sud Toulois (Maison intercommunale des services – 5 rue de la gare – 54 170 COLOMBEY-LES-BELLES) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes :
 - par téléphone : 03 83 52 08 16
 - par mail : contact@pays-colombey-sudtoulois.fr

Article 6 : Toute personne peut demander à obtenir des informations par courrier, à M. Sébastien CHERRIER, chef de la Section Gestion du Patrimoine – Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense (USID) de Nancy – 80 rue du Sergent Blandan – CS 53 864 – 54 029 NANCY Cedex ou par courriel adressé à : sebastien.cherrier@intradef.gouv.fr et usid-nancy.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Article 7 : Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'OCHEY – À l'attention de M. Jean-Michel HABLAINVILLE, commissaire-enquêteur – 11 rue Lucien Colson – 54 170 OCHEY ;
- sur les registres d'enquêtes disponibles au sein des collectivités énumérées à l'article 3 du présent arrêté aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire-enquêteur ;

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/revision-psa-aerodrome-nancy-ochey>
- par courrier électronique adressé à :
revision-psa-aerodrome-nancy-ochey@registredemat.fr
- directement auprès du commissaire-enquêteur lors des permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :

Lieux des permanences	Dates des permanences	Heures des permanences
Mairie de Thuilley-aux-Groseilles	jeudi 2 octobre 2025	10h00 à 11h30
Mairie d'Ochey	mardi 7 octobre 2025	17h30 à 19h00
Mairie d'Ochey	samedi 11 octobre 2025	10h30 à 12h00
Siège de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois	vendredi 17 octobre 2025	15h30 à 17h00

Article 8: L'avis d'ouverture d'enquête sera rendu public par voie d'affichage et, éventuellement, par tous autres procédés dans les collectivités énumérées à l'article 3 du présent arrêté ainsi que dans les autres communes concernées par cette révision visées à l'article 1.

Article 9: Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet et à la présidente du tribunal administratif de Nancy son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées au titre de la demande nécessaire à la réalisation du projet.

Article 10: Le projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey sera approuvé et rendu exécutoire par arrêté du ministère chargé de l'aviation civile, conjointement avec le ministère en charge de la défense. Une fois approuvé, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement sera déposé à la mairie de l'ensemble des communes concernées par cette révision pour être annexé au plan local d'urbanisme (PLU) ou à la carte communale.

Article 11: Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public des collectivités mentionnées à l'article 3 du présent arrêté ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1, rue Préfet Claude Erignac – 54 000 NANCY – direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie – bureau des procédures environnementales et foncières) ;
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> (Rubriques « Actions de l'Etat » – « Enquêtes et consultations publiques » – « Enquêtes publiques » – Rapports et conclusions des commissaires-enquêteurs) ;
- sur le site internet de la préfecture des Vosges à l'adresse suivante : <https://www.vosges.gouv.fr/> (Rubriques « Actions de l'Etat » – « Enquêtes publiques et consultations du public » – « Servitudes ») ;

- sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/revision-psa-aerodrome-nancy-ochey>

Article 12 : Le secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, la secrétaire générale de la préfecture des Vosges, les maires des communes et présidents d'intercommunalités visés aux articles 1 et 3 du présent arrêté ainsi que le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la présidente du Tribunal administratif de Nancy, aux sous-préfets de Toul et de Neufchâteau et aux directeurs départementaux des territoires de Meurthe-et-Moselle et des Vosges.

Fait à Épinal, le 16 SEP. 2025 Pour la préfète des Vosges et par délégation, La secrétaire générale,  Anne CARLI	Fait à Nancy, le 16 SEP. 2025 Pour le préfet de Meurthe et Moselle et par délégation, Le secrétaire général,  Frédéric CLOWEZ
---	---

5 / 5

C. AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE :

**PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE
PREFECTURE DES VOSGES**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Nancy-Ochey

Par arrêté interpréfectoral du 16 septembre 2025, les préfets de Meurthe-et-Moselle et des Vosges ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey sur le territoire des communes d'Angeray, Allain, Bagneux, Bois-de-Haye, Bicqueley, Bulligny, Chaudeney-sur-Moselle, Colombey-les-Belles, Crépoy, Crézilles, Favières, Fontenoy-sur-Moselle, Germiny, Gondreville, Gye, Malzières, Maron, Marthémont, Moutrot, Ochey, Pierre-la-Treiche, Pont-saint-Vincent, Saulxotte, Selaincourt, Sexey-aux-Forges, Thuilley-aux-Groseilles, Villev-le-Sec et Viterne dans le département de Meurthe-et-Moselle et Autreville, Harmonville et Tranquerville-Graux dans le département des Vosges.

Cette enquête publique, d'une durée de 17 jours consécutifs, aura lieu du **mercredi 1er octobre 2025 à partir de 10h00 au vendredi 17 octobre 2025 jusqu'à 17h00 inclus**, dans les mairies des communes d'Allain, Bagneux, Bicqueley, Colombeys-les-Belles, Crépoy, Crézilles, Germiny, Marthémont, Moutrot, Ochey, Pierre-la-Treiche, Pont-saint-Vincent, Sexey-aux-Forges, Thuilley-aux-Groseilles, Villev-le-Sec et Viterne ainsi qu'au siège des communautés de communes de Moselle et Madon (712 rue Nicolas Cugnot – 54 230 NEUVES-MAISONS), Terres Touloises (Rue du Mémorial du Génie – CS 40 325 – 54 201 TOUL) et Pays de Colombey et du Sud Toulois (Maison intercommunale des services – 5 rue de la gare – 54 170 COLOMBEY-LES-BELLES) situées dans le département de Meurthe-et-Moselle. La commune d'Ochey est désignée siège de l'enquête publique.

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement a pour but de protéger l'emprise et les abords de l'aérodrome contre la présence d'obstacles à la navigation aérienne. Il garantit la pérennité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et décollage des aéronefs et préserve le développement à long terme de la plate-forme aéroportuaire.

Monsieur Jean-Michel HABLAINVILLE, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Marie VAXELAIRE, attachée de la fonction publique territoriale en qualité de suppléante.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public des collectivités mentionnées ci-dessus ;
- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur selon les modalités précisées ci-après ;
- sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/revision-psa-aerodrome-nancy-ochey>
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>

(Rubriques « Actions de l'Etat » – « Enquêtes et consultations publiques » – « Enquêtes publiques » – « Consulter les enquêtes publiques en cours »)

- sur le site internet de la préfecture des Vosges à l'adresse suivante : <https://www.vosges.gouv.fr>

(Rubriques « Enquêtes publiques et consultations du public » – « Servitudes »)

- sur un poste informatique disponible sur rendez-vous au siège de la communauté de communes Pays de Colombey et du Sud Toulois (Maison intercommunale des services – 5 rue de la gare – 54 170 COLOMBEY-LES-BELLES) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes :
 - par téléphone : 03 83 52 08 16
 - par mail : contact@pays-colombey-sudtoulois.fr

Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès du pétitionnaire selon l'une des modalités suivantes :

- par courrier : M. Sébastien CHERRIER, chef de la Section Gestion du Patrimoine – Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense (USID) de Nancy – 80 rue du Sergent Blandan – CS 53 864 – 54 029 NANCY Cedex
- par mail : sebastien.cherrier@intradef.gouv.fr et usid-nancy.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'OCHEY – À l'attention de M. Jean-Michel HABLAINVILLE, commissaire-enquêteur – 11 rue Lucien Colson – 54 170 OCHEY ;
- sur les registres d'enquête disponibles au sein des collectivités énumérées ci-avant aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire-enquêteur précisées ci-après ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/revision-psa-aerodrome-nancy-ochey>
- par courrier électronique adressé à : revision-psa-aerodrome-nancy-ochey@registredemat.fr
- directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :

Lieux des permanences	Dates des permanences	Heures des permanences
Mairie de Thuilley-aux-Groseilles	jeudi 2 octobre 2025	10h00 à 11H30
Mairie d'Ochey	mardi 7 octobre 2025	17h30 à 19h00
Mairie d'Ochey	samedi 11 octobre 2025	10h30 à 12h00
Siège de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois	vendredi 17 octobre 2025	15h30 à 17h00

Le projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Essey sera approuvé et rendu exécutoire par arrêté du ministère chargé de l'aviation civile, conjointement avec le ministère en charge de la défense. Une fois approuvé, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement sera déposé à la mairie de l'ensemble des communes concernées par cette révision pour être annexé au plan local d'urbanisme (PLU) ou à la carte communale.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public des collectivités mentionnées ci-dessus ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1, rue Préfet Claude Erignac – 54 000 NANCY – direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie – bureau des procédures environnementales et foncières) ;
- sur le site Internet des préfectures de Meurthe-et-Moselle et des Vosges ;
- sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/revision-psa-aerodrome-nancy-ochey>

D. PUBLICATIONS LEGALES :

Quotidiens	Dates d'édition
L'Est Républicain	19 septembre 2025
Le Paysan Lorrain	19 septembre 2025
L'Est Républicain	1 ^{er} octobre 2025
Le Paysan Lorrain	3 octobre 2025

L'Est Républicain du 19 septembre 2025 :

30
Annonces légales
Vendredi 19 septembre 2025

Avis publics
Vie des sociétés

Cessions de sociétés
OMB

Constitutions de sociétés
AVIS DE CONSTITUTION

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros Siège social : 2 Chemin du Hamelin, 54120 BERTRICHAMPS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bertrichamps du 15 septembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Former Société par actions simplifiée Dénomination : OMB Siège : 2 Chemin du Hamelin, 54120 BERTRICHAMPS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 4 000 euros Objectif : La menuiserie, la serrurerie, la vitrerie, l'agencement, l'aménagement, la pose de menuiseries intérieures et extérieures et toutes activités s'y rattachant. Activité de formations en lien avec ces activités. L'achat et la vente de tous matériels, en lien avec ces activités.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux réunions d'assemblée et voter pour la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé est librement autorisée.
Aggrégation : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Olivier ROBERT, demeurant 2 Chemin du Hamelin, 54120 BERTRICHAMPS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANCY.

POUR AVIS Le Président
471716000

Transferts de siège social
SCI STAR TE

SCI au capital de 1 200 € Siège social : 505 Rue du Maréchal Lyautey 54200 TOUL RCS NANCY841 736 846

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE PREFECTURE DES VOSGES

Avis d'enquête publique

Projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Nancy-Ochey

Par arrêté interprétoire, les préfets de Meurthe-et-Moselle et des Vosges ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey. La liste des communes d'Algrange, Allain, Bagnoz, Bois-de-Haye, Bocquenay, Bulligny, Chaudenay-sur-Moselle, Colombey-les-Belles, Crœphey, Cratzhoff, Favaires, Fontenoy-sur-Moselle, Garmny, Gondeville, Gys, Matzheus, Marion, Marthémont, Moutrot, Ochey, Pierre-la-Treiche, Pouilly-en-Auxois, Rombas, Saucourt, Savoisy-aux-Forges, Thullisy-aux-Grossettes, Villey-Saint-Étienne, Villey-Saint-Pierre et Villey-Saint-Étienne dans le département de Meurthe-et-Moselle et Autreville, Hamonville et Tranqueville-Gratuit dans le département des Vosges.

Cette enquête publique d'une durée de 17 jours consécutifs, aura lieu du mercredi 1^{er} octobre 2025 à partir de 10h00 au vendredi 17 octobre 2025 jusqu'à 17h00 inclus, dans les mairies des communes d'Allain, Bagnoz, Bois-de-Haye, Bocquenay, Les Bons Champs, Cattelot, Garmny, Marthémont, Moutrot, Ochey, Pierrel-aux-Frelches, Pont-saint-Vincent, Savoisy-aux-Forges, Thullisy-aux-Grossettes, Villey-la-Sainte, Villey-Saint-Étienne ainsi qu'au siège des communautés de communes du Moselle et Marne (712 rue de la Gare - 54 230 NEUVILLE-SUR-MARNE), de la Communauté de Communes du Marais du Gers (CS 40 305 - 54 261 TOUL) et Pays de Colombey et du Sud Toulois (Maison Intercommunale des services - 5 rue de la gare - 54 170 COLOMBEY-LES-BELLES) situées dans le département de Meurthe-et-Moselle. La commune d'Ochey est désignée siège de l'enquête publique.

La plan de servitudes aéronautiques de dégagement a pour but de protéger l'emprise et les abords de l'aérodrome contre la présence d'obstacles à la navigation aérienne. Il garantit la sécurité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et décollage des aéronefs et préserve le développement à long terme de la plate-forme aéroportuaire.

Monsieur Jean-Michel HAGLAINVILLE, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Marie VAXELAIRE, attachée de la fonction publique territoriale en qualité de suppléante.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pour toute personne intéressée à l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux lieux et heures d'ouverture habituels au public des collectivités mentionnées ci-dessous ;
- lors des permanences assurées par la commissaire enquêteur selon les modalités précitées ci-après ;
- sur le site Internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> (Rubriques : Actions de l'Etat - > Enquêtes et consultations publiques - > Enquêtes publiques - > Consulter les enquêtes 471592400)

Le Paysan Lorrain du 19 septembre :

<p>LE PAYSAN LORRAIN</p>	<p style="text-align: center;">ANNONCES LÉGALES</p>	<p style="text-align: right;">VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2023, PAGE 13</p>															
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 33%;"> <p>OFFICE NOTARIAL 1705 Benoit ANCEL - Alexis LUIGGI Notaire 47 rue Henri Poincaré - BP 50252 54005 NANCY CEDEX</p> </div> <div style="width: 33%;"> <p>OFFICE NOTARIAL 1705 Benoit ANCEL - Alexis LUIGGI Notaire 47 rue Henri Poincaré - BP 50252 54005 NANCY CEDEX</p> </div> <div style="width: 33%;"> <p>AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION</p> </div> </div>																	
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 33%;"> <p>CESSION DE FONDS DE COMMERCE</p> </div> <div style="width: 33%;"> <p>CESSION DE FONDS DE COMMERCE</p> </div> <div style="width: 33%;"> <p>MYT PRODUCTION "SOCIETE DE LIQUIDATION" Société d'Action Simple au capital de 1000 € Siège social : 18 rue du Plateau 54520 LAXOU 981 678 543 RCS NANCY</p> </div> </div>																	
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 33%;"> <p>Article 1007 du Code civil Article 1378-1 du Code de procédure civile Loi n°2012-13 du 13 juillet 2012</p> <p>Suivant testament notarié en date du 22 janvier 2012, Madame Michèle Marguerite Adrienne DESBRUES, en son vivant référée, demeurant à NANCY (54000) 79 rue de l'Archevêché, SARL "LAURBERGER DU CHATEAU", siège 39 rue Léon Michel Gambetta 54300 NANCY 921 459 335.</p> <p>Cessionnaire : SARL "LAURBERGER DU CHATEAU", siège 39 rue Léon Michel Gambetta 54300 NANCY 921 459 335.</p> <p>Cessionnaire : SASU KIPM, siège 15 B rue Saint-Dizier 54000 NANCY, RCS NANCY 822340568.</p> <p>Fonds cédé : fonds de commerce de restauration, avec mise en place ou à emporter avec vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées sis à NANCY 54000, 68 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, connue sous le nom de "LAURBERGER DU CHATEAU", "ISTANBUL KEBAP". Propriété-Jointure : 1er août 2025</p> <p>Prix : 70.000,00 €</p> <p>Oppositions : les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les six jours de la date de dépôt des insertions prévues par la loi, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.</p> <p style="text-align: right;">Le Notaire.</p> </div> <div style="width: 33%;"> <p>Article 1007 du Code civil Article 1378-1 du Code de procédure civile Loi n°2012-13 du 13 juillet 2012</p> <p>Suivant testament notarié en date du 22 janvier 2012, Madame Michèle Marguerite Adrienne DESBRUES, en son vivant référée, demeurant à NANCY (54000) 79 rue de l'Archevêché, SARL "LAURBERGER DU CHATEAU", siège 39 rue Léon Michel Gambetta 54300 NANCY 921 459 335.</p> <p>Cessionnaire : SARL "LAURBERGER DU CHATEAU", siège 39 rue Léon Michel Gambetta 54300 NANCY 921 459 335.</p> <p>Fonds cédé : un fonds de commerce d'achat, vente, location, représentation, dépôt vente, en magasin ou sur Internet, de denrées alimentaires, jeu de société, cadeaux, livres et articles de littérature, papeterie, de loisirs culturels, créatifs et multimédia, organisation d'animiations, de manifestations, tournois sportifs, événements de réglementation, organisateur de concours, de jeux, de loterie, de tirage à blanc, vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées (sous licence petite restauration), petite restauration et snack, animation de jeux de sociétés, sis 39 rue Léon Michel Gambetta 54300 NANCY connue sous le nom commercial "LAURBERGER DU JOUEUR".</p> <p>Prix : 35.000 €</p> <p>Oppositions : les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les six jours de la date de dépôt des insertions prévues par la loi, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.</p> <p style="text-align: right;">Le Notaire.</p> </div> <div style="width: 33%;"> <p>RECTIFICATIF</p> <p>Rectificatif à l'annonce parue le 08/08/2023, concernant la société DGD BATIMENT, il a lieu le 10/09/2023 au lieu de 10/10/2023.</p> </div> </div>																	
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 33%;"> <p>PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE</p> <p>PREFECTURE DES VOSGES</p> <p>AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE</p> </div> <div style="width: 33%;"> <p>PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT (PSA) DE L'AÉRODROME DE NANCY-OCHHEY</p> </div> <div style="width: 33%;"> <p>CONSTITUTION</p> </div> </div>																	
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 33%;"> <p>Par arrêté interprétable, les préfets de Meurthe-et-Moselle et des Vosges ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey sur le territoire des communes d'Avricourt, Allain, Bagneux, Bois-d'Haye, Bucquenay, Buhlange-sur-Moselle, Colombey-les-Belles, Crèyé, Crézilles, Favannes, Fontenoy-sur-Moselle, Germany, Gondreville, Gye, Maizières, Marion, Marmention, Ochey, Pierrefitte-Treiche, Port-Saint-Vincent, Sauthon, Selancourt, Seuxy-aux-Forges, Thonne-les-Près, Thonne-à-Ville, Villey-le-Sec et Vienne dans le département de Meurthe-et-Moselle et d'Autreville, Harmonville et Travegny-sous-Autreville.</p> <p>Cette enquête publique, d'une durée de 17 jours consécutifs, aura lieu du mercredi 1er octobre 2025 à partir de 10h00 au vendredi 17 octobre 2025 jusqu'à 17h00 inclus, dans les mairies des communes d'Allain, Bagneux, Bucquenay, Colombey-les-Belles, Crèyé, Crézilles, Germany, Mathevon, Ochey, Pierrefitte-Treiche, Pont-Saint-Vincent, Seuxy-aux-Forges, Thonne-à-Ville, Villey-le-Sec et Vienne ainsi qu'au siège des services de communes de Colombey-les-Belles et Madon (172 rue Nicolas Cugnot – 54230 COLOMBEVILLE-MADON), Terres Froides (Rue du Memorial du Génie – CS 10000 – 54170 TOUTAINVILLE) et du Site Autreville des services à l'Armée de la Défense (CS 10000 – 54170 COLOMBEVILLE-LES-BELLES) situés dans le département de Meurthe-et-Moselle. La commune d'Ochey est désignée siège de l'enquête publique.</p> <p>Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement a pour but de protéger l'entreprise et les abords de l'aérodrome contre la présence d'obstacles à la navigation aérienne. Il garantit la pérennité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et décollage des aéronefs et préserve le développement à long terme de la plate-forme aéropotaria.</p> <p>Monsieur Jean-Michel HABILAINVILLE, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Marie VAXELAIRE, attachée à la fonction publique territoriale en qualité de suppléante.</p> <p>Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux jours et heures d'ouverture habituels au public des collectivités mentionnées ci-dessus ; • lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur selon les modalités précindiquées ci-après ; • sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : http://www.enqueteplannedegagement.nancy-ochey.fr • sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (Rubriques : Actions de l'Etat - > Enquêtes et consultations publiques - > Enquêtes publiques - > Consulter les enquêtes publiques en cours) • sur le site internet de la préfecture des Vosges à l'adresse suivante : http://www.vosges.gouv.fr Rubriques : Enquêtes publiques et consultatives du public - > Servitudes - > Servitudes -> • sur un point information, disponible sur rendez-vous au siège de la communauté de communes Pays de Colombey et du Sud Toulois (Maison intercommunale de services, 5 route de la RD 54 170 COLOMBEVILLE-LES-BELLES) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes : - par téléphone : 03 83 52 08 16 - par mail : contact@pays-colombey-sudtoulois.fr <p>Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès du géologue territorial selon l'une des modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par courrier : M. Sébastien CHERRIER, chef de la Section Gestion du Patrimoine - Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense (USID) de Nancy - 80 rue du Sergent Blanquet - CS 53 864 - 54092 NANCY Cedex • par mail : sebastien.cherrier@usid.defense.gouv.fr <p>Le public pourra presenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon le mode défini ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'OCHEY - à l'attention de M. Jean-Michel HABILAINVILLE, commissaire-enquêteur - 11 rue Lucien Colson - 54 170 OCHEY ; • sur les registres d'enquête déposés au sein des collectivités énumérées ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur précisées ci-après ; • sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : https://www.registredema.fr/revision-pna-aerodrome-nancy-ochey • par courrier électronique adressé à : revision-pna-aerodrome-nancy-ochey@registredema.fr • directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiennent selon les modalités suivantes : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Lieu des permanences</th> <th>Dates des permanences</th> <th>Heures des permanences</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mairie de Tholey-aux-Grosseilles</td> <td>jeudi 2 octobre 2025</td> <td>10h00 à 11h00</td> </tr> <tr> <td>Mairie d'Ochey</td> <td>mercredi 7 octobre 2025</td> <td>17h30 à 19h00</td> </tr> <tr> <td>Mairie d'Orhey</td> <td>samedi 11 octobre 2025</td> <td>10h30 à 12h00</td> </tr> <tr> <td>Immeuble de la mairie des communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois</td> <td>vendredi 13 octobre 2025</td> <td>13h30 à 17h00</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Essy sera approuvé et rendu exécutoire par arrêté du ministre chargé de l'aviation civile, conjointement avec le ministre en charge de la défense. Une fois approuvé, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement sera déposé à la mairie de l'ensemble des communes concernées par cette révision pour être annexé au plan local d'urbanisme (PLU) ou à la carte communale.</p> <p>Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux jours et heures habituels d'ouverture au public des collectivités mentionnées ci-dessus ; - à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1, ne Préfet Claude Erignac - 54 000 NANCY - direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie - bureau des procédures environnementales et foncières) ; - sur le site Internet des préfectures de Meurthe-et-Moselle et des Vosges ; - sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registredema.fr/revision-pna-aerodrome-nancy-ochey </div> </div>			Lieu des permanences	Dates des permanences	Heures des permanences	Mairie de Tholey-aux-Grosseilles	jeudi 2 octobre 2025	10h00 à 11h00	Mairie d'Ochey	mercredi 7 octobre 2025	17h30 à 19h00	Mairie d'Orhey	samedi 11 octobre 2025	10h30 à 12h00	Immeuble de la mairie des communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois	vendredi 13 octobre 2025	13h30 à 17h00
Lieu des permanences	Dates des permanences	Heures des permanences															
Mairie de Tholey-aux-Grosseilles	jeudi 2 octobre 2025	10h00 à 11h00															
Mairie d'Ochey	mercredi 7 octobre 2025	17h30 à 19h00															
Mairie d'Orhey	samedi 11 octobre 2025	10h30 à 12h00															
Immeuble de la mairie des communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois	vendredi 13 octobre 2025	13h30 à 17h00															
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 33%;"> <p>DISOLUTION</p> </div> <div style="width: 33%;"> <p>SCP "NABREY & ASSOCIES" Titulaire d'un Office Notarial à NANCY 53 rue Saint-Georges</p> </div> <div style="width: 33%;"> <p>CONSTITUTION</p> </div> </div>																	
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 33%;"> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société Civile Immobilière Dénomination : KAPIMA Siège social : 3 rue Mably 54000 NANCY Capital : 2.000 €</p> <p>Objet : la gestion, la propriété, la exploitation, la rénovation et la transformation d'immeubles, la vente et la location de biens immobiliers, la souscription de tout emprunt et la conclusion de toute garantie sur les biens de la société en vue de percevoir l'acquisition de tous biens immobiliers et non immobiliers et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 18 rue du Plateau 54520 LAXOU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que la convocation à toutes réunions et assemblées, la convocation à la réception et la remise de documents et la communication de la liquidation devront être notifiées. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NANCY, en annexe au RCS.</p> <p style="text-align: right;">Le Notaire.</p> </div> <div style="width: 33%;"> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société Civile Immobilière Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire Dénomination : NOTARCHIVES Siège social : 83 rue Lieutenant Henri Crémieux 54000 NANCY Capital : 600 €</p> <p>Objet : l'apport, la vente soit librement consentie soit par un placement, la cession, le prêt ou l'emprunt, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits corporels et incorporels, l'accessoire, l'ameublement et le mobilier et l'aménagement des associés.</p> <p>Le 19/09/2023, à NANCY, devant moi, Maître Charlène RENY-BERNEL, Notaire associée 83 rue Saint-Georges 54000 NANCY, le 12 septembre 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Forme : Société d'Activité Extraordinaire<br</p></div></div>																	

Le Paysan Lorrain du 3 octobre 2025 :

LA VIE DÉPARTEMENTALE

VENDREDI 3 OCTOBRE 2025. PAGE 8

MANIFESTATIONS

Des feux de la colère en Meurthe-et-Moselle

Plus de deux cents manifestants de la FSEA et des JA se sont retrouvés, vendredi 26 septembre, sur l'un des quatre points de rassemblement du département choisis avec soin par les organisateurs : à proximité des axes routiers pour être visibles, tout en restant en sécurité pour les manifestants, à savoir, le long de la RN 52 au niveau de Villers-la-Montagne, aux ronds-points de Lesménils et de Ville-en-Vermois, ainsi qu'à Moncel-lès-Lunéville.

À chaque fois, le scénario est identique : rendez-vous vers 19h pour installer mur de paille avec slogans et bûchers, et allumer des feux et barbecue organisé par les responsables de territoire locaux. Sur chaque site, l'ambiance était à la convivialité et aux discussions. Pourtant, le slogan était plutôt virulent : «Arrêtez de nous prendre pour des cons !».

De multiples sujets de crise

Les causes de crise sont nombreuses : trop d'incohérences, trop de concurrences déloyales, le Mercosur mais pas que. Ainsi

Cinquante-cinq manifestants mobilisés dans le Pays Haut.

en témoignent des adhérents de la FSEA sur les réseaux sociaux : difficulté des producteurs bio, PAC, contrôles, normes...

Partout en France, les agriculteurs se sont mobilisés, ce qui a permis d'obtenir une première victoire : la FNSEA devait être reçue par le Premier Ministre, Sébastien Lecornu, mercredi 1^{er} octobre.

«Rien n'est fini», précise Jérémie Jennesson, président de la FSEA dans son mot de remerciement. *Nous devons continuer à marteler que nous voulons défendre la souveraineté alimentaire. La balance commerciale agroalimentaire française s'effondre, ce qui prouve que nous ne sommes plus en capacité de produire et que nos produits alimentaires sont remplacés par des produits hors Europe : le combat continue».* Ce dernier donne rendez-vous pour de prochaines manifestations.

S. ROUSSEL

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE
PREFECTURE DES VOSGES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT (PSA) DE L'AÉRODROME DE NANCY-OCHÉY

Par arrêté interpréfectoral, les préfets de Meurthe-et-Moselle et des Vosges ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey sur le territoire des communes d'Angeray, Alfaïn, Bagneux, Blotzheim, Boulzey, Burey, Chaudenay, Colombey-les-Belles, Frépoy, Crélizilles, Favières, Fleurey-sur-Moselle, Germany, Gondreville, Gye, Maizières, Manciat, Malmont, Moncel-lès-Ochey, Pierre-la-Treiche, Pont-saint-Vincent, Sainte-Marie, Salignac, Senones, Senones-aux-Forges, Thaillay-aux-Grosjeilles, Villey-le-Sec et Vittecoq dans le département de Meurthe-et-Moselle et Attreville, Harmonville et Tranqueville-Gratz dans le département des Vosges.

Cette enquête publique, d'une durée de 17 jours consécutifs, aura lieu du mercredi 1^{er} octobre 2025 à partir de 10h00 au vendredi 17 octobre 2025 jusqu'à 17h00 inclus.

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement a pour but de protéger l'entreprise et les abords de l'aérodrome contre la présence d'obstacles à la navigation aérienne. Il garantit la pérennité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et décollage des aéronefs et préserve le développement à long terme de la plate-forme aéropostale.

Monsieur Jean-Michel HABLAINEVILLE, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Marie VAXELAIRE, attachée de la fonction publique territoriale en qualité de suppléante.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public des collectivités mentionnées ci-dessus ;
- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur selon les modalités précisées ci-après ;
- sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/revision-psa-aerodrome-nancy-ochedy>
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>

(Rubriques « Actions de l'Etat » -> Enquêtes et consultations publiques » -> Enquêtes publiques » -> Consulter les enquêtes publiques en cours)

Sur un poste informatique disponible sur rendez-vous au siège de la communauté de communes Pays de Colombey et du Sud Toulois (Maison intercommunale des services - 5 rue de la gare - 54 170 COLOMBEY-LES-BELLES) située dans le département de Meurthe-et-Moselle. La commune d'Ochey est désignée siège de l'enquête publique.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur - à l'adresse suivante : Mairie d'OCHEY - À l'attention de M. Jean-Michel HABLAINEVILLE, commissaire-enquêteur - 11 rue Lucien Colom - 54 170 OCHÉY ;
- par courrier : M. Sébastien CHERRIER, chef de la Section Gestion du Patrimoine - Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense (USID) de Nancy - 80 rue du Sergent Blandan - CS 53 864 - 54 029 NANCY Cedex.
- par mail : sebastien.cherrier@intradef.gouv.fr et 54d.merci.fet@intradef.gouv.fr

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/revision-psa-aerodrome-nancy-ochedy>

• pour exercer l'électromail adressé à : revision-psa-aerodrome-nancy-ochedy@registredemat.fr

• directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiennent selon les modalités suivantes :

Lieu des permanences	Dates des permanences	Heures des permanences
Mairie de Thaillay-aux-Grosjeilles	jeudi 2 octobre 2025	10h00 à 11h00
Mairie d'Ochey	mardi 7 octobre 2025	17h30 à 19h00
Mairie d'Ochey	samedi 11 octobre 2025	10h30 à 12h00
Mairie de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois	vendredi 17 octobre 2025	15h30 à 17h00

Le projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Essey sera approuvé et rendu exécutoire par arrêté du ministre chargé de l'aviation civile, conjointement avec le ministre en charge de la défense. Une fois approuvé, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement sera déposé à la mairie de l'ensemble des communes concernées par cette révision pour être annexé au plan local d'urbanisme (PLU) ou à la carte communale.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public des collectivités mentionnées ci-dessus ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1, rue Préfet Claude Erignac - 54 000 NANCY – direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie – bureaux des procédures environnementales et foncières) ;
- sur le site Internet des préfectures de Meurthe-et-Moselle et des Vosges ;
- sur le site Internet du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/revision-psa-aerodrome-nancy-ochedy>

BILAN NATIONAL

Près de 3.000 agriculteurs mobilisés

De Versailles jusqu'en Occitanie, des agriculteurs ont mené, le 26 septembre, des actions pour protester contre les importations ne répondant pas aux mêmes normes qu'en Europe, une deuxième journée de mobilisations "symboliques" à l'appel de l'alliance Fnsea-Jeunes agriculteurs. En fin de journée, le président de la FSEA Arnaud Rousseau a salué «la réussite» de la mobilisation, qui «porte ses premiers fruits» : «Le Premier ministre nous recevra le 1^{er} octobre», a-t-il annoncé à ses troupes dans un message posté sur X. Jeudi, dix actions "symboliques" avaient ainsi réuni environ 700 agriculteurs, selon la police. Vendredi à 18h30, les autorités avaient recensé 81 actions mobilisant 2.250 agriculteurs et 350 engins agricoles.

BÂTIMENTS AGRICOLES & INDUSTRIELS

CARDOT
CONSTRUCTIONS MÉTALLIÈRES
100 ans
TOUTES DIMENSIONS • STANDARD/SUR-MESURE
www.cmdcardot.fr • 03.24.26.42.80

E. ATTESTATIONS D'AFFICHAGE**AINGERAY****DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES****CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

– Le maire de la commune de AINGERAY,

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du 1^{er} octobre 2025 au 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Aingeray, le 31/10/2025

Le maire,

Le Maire de AINGERAY

André FONTAINE

(Sceau)



ALLAIN

DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES

Communauté de communes
Commune deAllain.....

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes
- Le maire de la commune deAllain.....

CERTIFIÉ

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

- au siège de la communauté de communes
- la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Allain

, le 23/10/2025

Le président, maire³,

(Sceau)



AUTREVILLE**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES****CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

– Le maire de la commune de *Autreville*

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du 1^{er} octobre 2025 au 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A *Autreville*, le *3/11/2025*

Le maire, *Jean - Marie Bigeon*

(Sceau)

JMB



BAGNEUX**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

Communauté de communes *de Colombey-les-Belles et Sud Toulois*
Commune de BAGNEUX

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes
- Le maire de la commune de BAGNEUX.....

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

- au siège de la communauté de communes
- la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Bagnieux , le 29 octobre 2025

Le président, maire³,

Ludovic DELOCHE

(Sceau)



BICQUELEY**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

Communauté de communes
Commune de BICQUELEY.....

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes
- Le maire de la commune de Bicqueley.....

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

- au siège de la communauté de communes
- la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Bicqueley, le 27/10/25

Le président, maire³,



Le Maire,
André FONTANA

BOIS-DE-HAYE**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES****CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

– Le maire de la commune de Bois de Haye

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du 1^{er} octobre 2025 au 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Bois de Haye, le 20 octobre 2025

Le maire,

Martine HENRION



BULLIGNY**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES****CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

– Le maire de la commune de ...Bulligny.....

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du 1^{er} octobre 2025 au 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Bulligny, le 20/10/2025

Le maire,

(Sceau)



CHAUDENEY-SUR-MOSELLE**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES****CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

- Le maire de la commune de CHAUDENEY-SUR-MOSELLE

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du 1^{er} octobre 2025 au 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

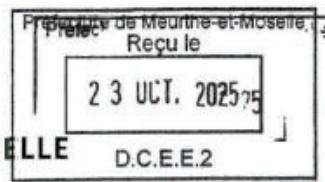
Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Chaudeney-sur-Moselle, le 20 octobre 2025

Le maire,
E. PAYEUR



COLOMBEY-LES-BELLES**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

Communauté de communes
Commune de
COLOMBEY LES BELLES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes
- Le maire de la commune de COLOMBEY LES BELLES

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

~~– au siège de la communauté de communes ☐~~

– la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A COLOMBEY LES BELLES , le 18/10/2025

Le président, maire³, Benjamin Voinot

(Sceau)



COMCOM MOSELLE ET MADON**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

Communauté de communes Moselle et Madon
Commune de

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes Moselle et Madon
- Le maire de la commune de

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

- au siège de la communauté de communes
- la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Neufchâteau, le 20 octobre 2025

Le président, maire³,

(Sceau)



COMCOM PAYS DE COLOMBEY**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Vosges
Commune de

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Vosges
- Le maire de la commune de

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

- au siège de la communauté de communes
- la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Colombey , le 18/10/2025²

Le président, maire³,

(Sceau)



COMCOM TERRES TOULOISES**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

Communauté de communesTerres Toulaises
Commune de
(Handwritten signature over the line)

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communesTerres Toulaises
- Le maire de la commune de
(Handwritten signature over the line)

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

- au siège de la communauté de communes
- la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Ecrouves , le 18/10/2025

Le président, *maire*³,
Fabrice CHARTREUX

(Sceau)



CRÉPEY**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

Communauté de communes
Commune deCREPEY.....

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes
- Le maire de la commune deCREPEY.....

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

- au siège de la communauté de communes ¹
- la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Crepey

, le 20/10/2025

Le président, maire³,



CRÉZILLES



DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES

Communauté de communes
Commune de CRÉZILLES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes
- Le maire de la commune de CRÉZILLES

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

- au siège de la communauté de communes
- la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A CRÉZILLES, le 21/10/2025

Le président, maire³,

Le Maire,
Patrick AUBRY

(Sceau)



1 Cocher la bonne case

FAVIÈRES

DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

– Le maire de la commune de FAVIÈRES

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du 1^{er} octobre 2025 au 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A FAVIÈRES , le 29.10.2025

Le maire,

Le Maire,



Valérie HOFFMANN

FONTENOY-SUR-MOSELLE**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES****CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

– Le maire de la commune de Fontenoy sur Moselle

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du 1^{er} octobre 2025 au 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Fontenoy. Moselle, le 20/10/25

Le maire,

Patricia WINIANSKI

(Sceau)



GERMINY**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

Communauté de communes
Commune de *Germiny*

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes
- Le maire de la commune de *Germiny*

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

- au siège de la communauté de communes
- la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Germiny , le 17/10/2025

Le président, maire³,



(Sceau)

GONDREVILLE**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES****CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

– Le maire de la commune de ...Gondreville.....

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du 1^{er} octobre 2025 au 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.



A Gondreville, le 20 octobre 2025

Le maire,

(Sceau)

Raphaël Arnaud

GYE

DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

– Le maire de la commune de GYE

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du 1^{er} octobre 2025 au 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A GYE , le 20/10/2025

Le maire,

Christophe
GEISEL

(Sceau)



HARMONVILLE

**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

– Le maire de la commune de HARMONVILLE

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du 1^{er} octobre 2025 au 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Harmonville

, le 20/10/25 ,

Le maire,



MAIZIÈRES**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES****CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

– Le maire de la commune de MAIZIÈRES

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du 1^{er} octobre 2025 au 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Maizières, le 20/10/2025

Le maire,
Jean LOPES

(Sceau)



MARON**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES****CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

– Le maire de la commune de Maron :

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du 1^{er} octobre 2025 au 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Maron

, le 26/10/2025

Le maire,



MARTHEMONT**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

Communauté de communes
Commune de MARTHEMONT

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes
- Le maire de la commune de MARTHEMONT

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

- au siège de la communauté de communes
- la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Marthemont , le 29/10/2025

Le président, maire³,


Philippe EISCHMAYER

MOUTROT**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

Préfecture de Meurthe-et-Moselle	Communauté de communes du pays de Colombey et du Sud Toulois
Reçu le	Commune de MOUTROT
21 OCT. 2025	Toulous
D.C.E.E	

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes
- Le maire de la commune de MOUTROT.....

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

- au siège de la communauté de communes
- la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A MOUTROT , le 20/10/2025

Le président, maire³,

(Sceau)



OCHEY



DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES

Communauté de communes
Commune de OCHHEY

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes
– Le maire de la commune de OCHHEY

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

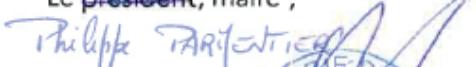
Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

- au siège de la communauté de communes ¹
– la mairie

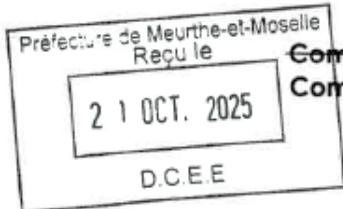
aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Ochey , le 20 octobre 2025

Le président, maire³,

Philippe PARIENTIER



(Sceau)

PIERRE-LA-TREICHE**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

- Communauté de communes
Commune de PIERRE LA TREICHE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes
- Le maire de la commune de PIERRE LA TREICHE

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

- au siège de la communauté de communes
- la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A PIERRE LA TREICHE , le 20 octobre 2025

Le président, maire³,

(Sceau)



PONT-SAINT-VINCENT**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

Communauté de communes
Commune de PONT SAINT-VINCENT.....

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes
- Le maire de la commune de ...PONT SAINT-VINCENT.....

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

- au siège de la communauté de communes
- la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

PONT SAINT-VINCENT

A

, le 23 octobre 2025

Le ~~président~~, maire³,

(Sceau)



SAULXEROTTE**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES****CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

– Le maire de la commune de Saulxerotte

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du 1^{er} octobre 2025 au 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Saulxerotte, le 20/10/2025

Le maire,
Céline BOVOT

(Sceau)



SELAINCOURT**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES****CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

- Le maire de la commune de SELAINCOURT

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du 1^{er} octobre 2025 au 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Selaincourt , le 26/10/2025

Le maire,

françoise VALLANCE

(Sceau)



SEXEY-AUX-FORGES**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

Préfecture de Meurthe-et-Moselle	Communauté de communes
Reçu le	Commune de ...SEXAY... AUX...FORGES.....
21 OCT. 2025	
D.C.E.E	

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes
- Le maire de la commune de ...SEXAY... AUX...FORGES.....

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

– au siège de la communauté de communes

– la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Sexey-aux-Forges , le 18 octobre 2025

Le président, maire³,
Patrick POTT



THUILLEY-AUX-GROSEILLES

DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES

Communauté de communes de Colombey-les-Belles
Commune de THUILLEY-AUX-GROSEILLES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes
- Le maire de la commune de THUILLEY-AUX-GROSEILLES

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

- au siège de la communauté de communes
- la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A ThUILLEY - , le 20/10/2025²

Le président, maire³,

(Sceau)

D. Zuppi



TRANQUEVILLE-GRAUX

**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

– Le maire de la commune deTRANQUEVILLE - GRAUX

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du 1^{er} octobre 2025 au 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Tranqueville , le 31 /10 /2025

Le maire,

(Sceau)



VILLEY-LE-SEC**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

Communauté de communes ...Terres Tonloises
Commune deVilley-le-Sec.....

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes
- Le maire de la commune deVilley-le-Sec.....

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

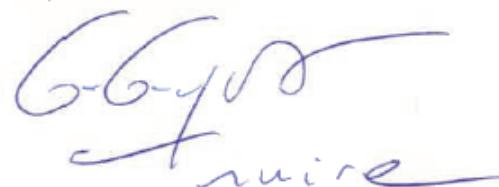
- au siège de la communauté de communes
- la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Villey-le-Sec , le 17/10/2025²

Le président, maire³,




G-Guyot
maire

VITERNE**DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉPARTEMENT des VOSGES**

Communauté de communes
Commune de VITERNE.....

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

- Le président de la Communauté de communes
- Le maire de la commune deVITERNE.....

CERTIFIE

Avoir affiché l'avis informant de l'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus, de l'enquête publique relative au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis a été affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

- au siège de la communauté de communes
- la mairie

aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut facilement être attirée.

A Viterne, le 23/10/2025²

Le président, maire³,


(Sceau)



F. PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Voir pages suivantes

Département de Meurthe et Moselle

Projet, présenté par la Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense (DCSID) de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey (Base aérienne 133).

Enquête Publique

Procès-Verbal de Synthèse des observations

Arrêté inter préfectoral : du 16 septembre 2025

Période d'enquête : 1er au 17 octobre 2025

Référence du Tribunal Administratif : EP E25000056/54

Commissaire Enquêteur : Jean-Michel HABLAINVILLE

TABLE DES MATIERES

<u>1. PREAMBULE</u>	50
<u>1.1. Rappel de l'objet de l'enquête :</u>	50
<u>1.2. Climat de l'enquête :</u>	50
<u>1.3. Bilan général des observations du public :</u>	51
<u>1.4. Bilan comptable des observations du public sur le registre dématérialisé :</u>	51
<u>2. OBSERVATIONS des SERVICES et COLLECTIVITES</u>	52
<u>3. OBSERVATIONS du PUBLIC</u>	56
<u>3.1. Observations recueillies lors des permanences :</u>	58
<u>3.2. Observations enregistrées sur le registre dématérialisé dédié :</u>	59
<u>3.3. Observations déposées sur les registres mis à la disposition du public :</u>	66
<u>3.4. Courriels reçus au siège de l'enquête publique (mairie d'Ochey) :</u>	75
<u>4. OBSERVATIONS du COMMISSAIRE ENQUETEUR :</u>	77

1. PREAMBULE

1.1. Rappel de l'objet de l'enquête :

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) a pour but de protéger l'emprise et les abords de l'aérodrome contre la présence d'obstacles à la navigation aérienne. Il garantit la pérennité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et de décollage des aéronefs, et préserve le développement à long terme de la plate-forme aéroportuaire.

Dans l'emprise des servitudes aéronautiques de dégagement, des cotes maximales à ne pas dépasser sont déterminées en tenant compte du relief naturel du terrain. Les surfaces de dégagements aéronautiques ainsi créées délimitent les volumes d'espace qui doivent toujours être libres d'obstacle.

De plus, ce plan identifie et positionne, dans le volume aéronautique couvrant l'aérodrome, les obstacles, naturels ou non, dépassant les servitudes aéronautiques de dégagement. Ceux-ci ont vocation à être diminués ou supprimés, selon leur position vis-à-vis des limites altimétriques applicables à leur emplacement.

1.2. Climat de l'enquête :

L'enquête publique s'est déroulée durant 17 jours consécutifs, du 1^{er} octobre 2025 à 10h au 17 octobre 2025 à 17h inclus.

Les pièces constituant le dossier, ainsi que les registres d'enquête publique sont restés à la disposition du public aux 19 lieux suivants : mairies d'Allain, Bagneux, Bicqueley, Colombey-les-Belles, Crépey, Crézilles, Germiny, Marthemont, Moutrot, Ochey, Pierre-la-Treiche, Pont-saint-Vincent, Sexey-aux-Forges, Thuilley-aux-Groseilles, Villey-le-Sec et Viterne ainsi qu'au siège des communautés de communes de Moselle et Madon à NEUVES-MAISONS, Terres Touloises à TOUL et Pays de Colombey et du Sud Toulois à COLOMBEY-LES-BELLES, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de leurs services.

Au début de chaque permanence, j'ai vérifié la présence de toutes les pièces du dossier ainsi que leur bonne présentation pour le public.

Les permanences prévues par l'arrêté inter-préfectoral du 16 septembre 2025 se sont déroulées sans problème et chaque personne pouvait y rencontrer le commissaire enquêteur pour obtenir toutes informations et y déposer ses observations tant écrites que verbales.

Dans les 3 lieux de permanence, les locaux mis à ma disposition, accessibles aux personnes à mobilité réduite, étaient suffisamment spacieux pour consulter aisément le dossier, tout en permettant une confidentialité totale aux personnes qui le souhaitaient.

Je me suis tenu à la disposition du public suivant le tableau ci-dessous :

Lieux	Dates	Durées
Mairie de Thuilley aux Groseilles	2 octobre 2025	de 10h à 12h30
Mairie d'Ochey	7 octobre 2025	de 17h30 à 19h
Mairie d'Ochey	11 octobre 2025	de 10h30 à 12h
ComCom du Pays de Colombey et du Sud Toulois à Colombey-les-belles	17 octobre 2025	de 15h30 à 17h

1.3. Bilan général des observations du public :

Le 24 octobre 2025, Mme DE LUCA (pref54) n'avait reçu que 12 registres sur les 18 attendus (j'avais conservé le 19^{ème} registre à l'issue de ma permanence du 17 octobre, à Colombey-les-Belles) ; dans cette attente, elle m'a transmis la copie des observations qu'elle avait reçues.

Le 30 octobre 2025, Mme DE LUCA m'a informé qu'elle venait de recevoir tous les registres attendus.

Le 31 octobre 2025, je me suis rendu à la préfecture de Nancy pour réceptionner les 18 registres d'enquête publique.

Sur les 19 registres, seuls les registres des communes d'Allain et Thuilley-aux-Groseilles ont recueillis des observations du public ; les 17 autres registres sont restés vierges.

Registre Papier (RP)	Registre Dématérialisé (RD)	Courrier Postal	Autres	Mail (M)	Verbales	TOTAL	Dont pièces jointes
13	15	0	0	2	5	35	5

1.4. Bilan comptable des observations du public sur le registre dématérialisé :

Statistiques de registredemat.fr	Nombre	Remarques
Visiteurs uniques	330	Chaque nouvel internaute est comptabilisé une seule fois, lors de sa <u>première</u> visite
Observations déposées :	15	4,5 % des visiteurs uniques
Observations anonymes :	5	
Pièces du dossier téléchargées :	133	Dont 36 pour la pièce SYNTHESE_CSC
Pièces du dossier visionnées :	161	Dont 43 pour la pièce A1_SNIA_FLSO_2_FEV25

2. OBSERVATIONS des SERVICES et COLLECTIVITES

Les services ou collectivités suivants, concernés par le projet de PSA de Nancy-Ochey, ont été consultés le 24 février 2025 pour observations.

Services	Date de réception réponse	Avis ou observation formulée	Pièce jointe
ORANGE	28/02/2025	Voir courriel du 28/02/2025	Annexe 2
NATRAN (nouveau nom de GRTgaz)	13/03/2025	Voir courrier du 13/03/2025	Annexe 3
ONF – Agence territoriale 54	13/03/2025	Voir courriel du 13/03/2025	Annexe 4
RTE	18/03/2025	Voir courrier du 18/03/2025 + plans de localisation des lignes concernées	Annexe 5
ENEDIS-Territoire Meurthe-et-Moselle	18/03/2025	Voir courriel du 18/03/2025 + carte des réseaux HTA dans le nouveau périmètre de la servitude de la base d'Ochey. ENEDIS souhaite savoir si cette modification de servitude entraîne des demandes de déplacement des ouvrages de distribution publique d'électricité.	Annexe 6
ENEDIS Vosges	11/04/2025	Ci-joint la carte des ouvrages aériens 20 000 Volts dans le nouveau périmètre de la servitude de la base d'Ochey. Les réseaux basse tension aériens 400 volts de moindre hauteur (généralement <10 m hors sol) n'ont pas été représentés sur la carte. Enedis souhaite savoir si des	Annexe 7

		modifications de servitude nécessitent des déplacements de nos ouvrages de distribution publique d'électricité (courriel)	
DRAC Grand Est	24/02/2025	Avis favorable avec prescriptions (courrier du 24/02/2025).	Annexe 8
Etat-Major de Zone de Défense et de Sécurité Est	21/03/2025	Aucune objection à cette demande (courrier du 21/03/2025)	Annexe 9
OFB – Service départemental de Meurthe-et-Moselle	26/03/2025	Pas de prescription particulière concernant ce projet (courriel)	Néant
DDT 54/AMEJ/PAT/PLANIF	07/04/2025	Avis favorable au projet (voir courrier du 07/04/2025)	Annexe 10
Service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle	11/04/2025	Aucune remarque particulière à apporter au projet (courriel)	Néant
SDIS 88	08/04/2025	Pas de remarque particulière sur ce PSA (courriel)	Néant
Chambre de commerce et d'industrie des Vosges	14/04/2025	Avis favorable à la révision du PSA. Pour ce qui concerne le département des Vosges, les communes impactées (Tranqueville-Graux, Harmonville et Autreville) et leurs voisinages n'interfèrent aucunement avec la zone réglementée R87 et les espaces liés à la procédure API de l'approche aux instruments de l'aéroport d'Epinal Mirecourt.	Néant
Météo France	16/04/2025	Pas d'observations sur le PSA. Les instruments de Météo-France présents à proximité de l'aérodrome respectent le PSA	Néant
Direction interdépartementale des Routes Est (DIR EST) -54	18/04/2025	Aucune remarque particulière à formuler étant donné la distance sur la RN4 et l'absence d'obstacle nous concernant dans la table 2-I. L'axe de la RN4 se situant dans la trouée ne devrait pas disposer d'obstacle dépassant les cotes limites à l'avenir (courriel)	Néant
Direction interdépartementale des Routes Est (DIR EST) - 88	25/02/2025	Pas de remarque à formuler. La zone de dégagement est environ 170 m au-dessus de l'A31, dans sa section sous sa responsabilité. Aucune construction d'une telle hauteur n'est envisagée (courriel).	Néant

Télé Diffusion France Direction de l'Immobilier et de l'Infrastructure	23/04/2025	Observations du PSA (voir courriel et carte du 23/04/2025)	Annexe 11
UDAP 88	24/02/2025	Ce PSA ne concerne pas l'UDAP des Vosges	Néant
Section circulation aérienne – division espace aérien 88	?	Pas directement concerné	Néant
UD 88 DREAL	13/05/2025	Pas d'observations à formuler sur ce dossier au titre des ICPE. Aucun parc éolien industriel n'est implanté sur les communes du 88 concernées et aucun projet n'est connu à ce jour. (voir courrier du 13/03/2025)	Annexe 12

Collectivités	Date de réception réponse	Avis ou observation formulée	Pièce jointe
Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	07/04/2025	Voir courrier du 04/04/2025	Annexe 16
MARON (54)	24/02/2025	Les documents n'apportent pas de commentaires (courriel)	Néant
AINGERAY (54)	13/05/2025	Le projet est approuvé à l'unanimité (voir délibération du 13/05/2025)	Annexe 13
GONDREVILLE (54)	28/03/2025	Avis favorable à ce projet de modification (courrier du 28/03/2025)	Annexe 14
PIERRE LA TREICHE (54)	31/03/2025	Voir délibération du 31/03/2025	Annexe 15
BOIS DE HAYE (54)	06/04/2025	Pas de remarques particulières (courriel)	Néant
FONTENOY SUR MOSELLE (54)	17/04/2025	Aucune observation sur le projet (courriel)	Néant
VILLEY-LE-SEC (54)	17/04/2025	Aucune objection quant aux modifications proposées (courriel)	Néant
AUTREVILLE (88)	25/02/2025	Aucune remarque à apporter à ce projet	Néant
TRANQUEVILLE-GRAUX (88)	03/04/2025	La commune étant peu impactée, pas d'observation particulière	Néant

Analyse du ministère des armées :

Le 24 avril 2025, la conférence entre les services ayant été déclarée close, le bilan de l'analyse du MINARM (Ministère des Armées) est le suivant :

SERVICES	Avis ou observation formulée	Analyse Ministère des Armées (MINARM)
ORANGE	Voir courrier du 28/02/2025 (annexe 2)	Pas d'impact : <i>Le PSA vise à limiter la hauteur des obstacles et ne constitue pas un obstacle aux faisceaux hertziens.</i>
GRT Gaz	Voir courrier du 13/03/2025 (annexe 3)	Pas d'impact : <i>Les ouvrages GRT Gaz ne constituent pas un obstacle au projet de PSA.</i>
ONF	Voir courrier du 13/03/2025 (annexe 4)	Pas d'impact immédiat : <i>Les risques de percement du PSA sont pris en compte par l'ONF qui prendra en charge la suppression des obstacles à chaque demande du MINARM.</i>
RTE	Voir courrier du 18/03/2025 (annexe 5)	Impact : <i>Le pylône numéroté 40 dans les documents transmis par Rte a été identifié comme une adaptation ponctuelle dans la note annexe du dossier de projet de PSA (voir plans et note annexe paragraphe II.4.8 – adaptations des surfaces). L'étude d'évaluation des obstacles et son approbation DIRCAM ayant validée cette adaptation ponctuelle, il sera balisé de jour comme de nuit et identifié dans les publications aéronautiques.</i>
ENEDIS territoire M&M	Voir courrier du 18/03/2025 (annexe 6)	Pas d'impact : <i>Compte tenu des données fournies, les réseaux en rouge de l'annexe 7 pour la majorité d'entre eux (en particulier ceux proches de l'aérodrome) n'ont pas été relevés dans la base de données du géomètre et de ce fait ne sont pas des obstacles. Certains se situent sous les adaptations globales à l'Est du projet de PSA.</i>
ENEDIS Vosges	Voir courrier du 11/03/2025 (annexe 7)	Pas d'impact : <i>Compte tenu des données fournies, les réseaux en rouge de l'annexe 7 pour la majorité d'entre eux (en particulier ceux proches de l'aérodrome) n'ont pas été relevés dans la base de données du géomètre et de ce fait ne sont pas des obstacles. Certains se situent sous les adaptations globales à l'Est du projet de PSA.</i>
TDF Direction immo et infra	Voir courrier du 23/04/2025 (annexe 11)	Pas d'impact : <i>Compte tenu des éléments fournis, les 4 sites de l'annexe 11 ne percent pas le plan de servitudes.</i>
CD54	Voir courrier du 04/04/2025 (annexe 16)	Pas d'impact : <i>Les routes RD974 et 904 affectée du gabarit exceptionnel de 6 m et de la majoration de 2m dans les trouées, ne percent pas le plan de servitudes.</i>

3. OBSERVATIONS du PUBLIC

Tableau récapitulatif et exhaustif des visites lors des permanences et de toutes les observations reçues (classement par dates) :

N°	Dates	Visites perm	RP	RD	Autre	Prénoms NOMS	Motifs	PJ
1	02/10/25	1	RP1			Laurence BROQUERIE	Demande	
2	02/10/25	2				Roland MILLERY Christian COUDRAT Stéphane HILL	informations	
3	02/10/25	3				Pascal ABRAHAM	informations	
4	02/10/25	4				Gilles PARISOT	informations	
5	02/10/25	5				Nelly FAURE et Didier LURASCHI	informations	
6	06/10/25			RD1		Erwan MACHINET (Association)	Demande	
7			RP2			Christelle GUISY ? et George Florian ?	Nuisances sonores	
8	06/10/25		RP3			Eliane et Frédéric XELOT ?	Nuisances diverses	
9	07/10/25	6				Mme MEHL	informations	
10	10/10/25			RD2		Jean-Paul ARNOULD	Nuisances sonores	
11	10/10/25		RP4			Céline et Cédric DAVID	Question	
12	?		RP5			Anonyme	Question	
13	11/10/25		RP6			Jean Claude MUNIER	Pollution	2
14	11/10/25		RP7			Géraldine et Roland MILLERY	Nuisances diverses	
15	?		RP8			Olivier RICHER	Nuisances nocturnes	
16	13/10/25		RP9			Catherine ZUBRYCKI et Bernard BENEDIC	Nuisances diverses	
17	13/10/25			RD3		Patrick BRETENOUX	Nuisances sonores	
18	14/10/25			RD4		Pierre BONNIN	Question	1
19	14/10/25			RD5		Anonyme	Nuisances sonores	
20	15/10/25			RD6		Anonyme	Question	
21	15/10/25			RD7		Gilles PARISOT	Question/arbres	
22	15/10/25			RD8		Anonyme	Nuisances	
23	15/10/25			RD9		Jean-Pol CROISET	Avis défavorable	
24	15/10/25			RD10		Anonyme	Nuisances sonores	
25	15/10/25			RD11		Annick PEPIN	Nuisances	
26	16/10/25			M1		Bernadette GAFF	Nuisances sonores	
27	16/10/25		RP10			Gilles CARETTI	Nuisances, sécurité et question/arbres	
28	17/10/25		RP11			Maureen DEMANGEON	Nuisances sonores et pollution	

N°	Dates	Visites perm	RP	RD	Autre	Prénoms NOMS	Motifs	PJ
29	?		RP12			Emeline MAGNIER CARETTI	Nuisances sonores, pollution et question/arbres	
30	?		RP13			Vincent MAGNIER	Questions	
31	17/10/25				M2	Maureen DEMANGEON	Nuisances sonores	1
32	17/10/25			RD12		SNOBECK	Nuisances sonores	
33	17/10/25			RD13		Anonyme	Nuisances sonores	
34	17/10/25			RD14		André DEJAUNE	Nuisances et risques	
35	17/10/25			RD15		Didier LURASCHI	Nuisances sonores	1
TOTAUX		6	13	15	2			5

RP = Observation sur Registre Papier

RD = Observation sur Registre Dématérialisé

M = Observation par courriel

Adresse IP identique

3.1. Observations recueillies lors des permanences :

⇒ Le jeudi 2 octobre 2025 à ThUILLEY-aux-GROSEILLES :

- Mme Laurence BROQUERIE (maire de ThUILLEY-aux-GROSEILLES) :

→ A plusieurs reprises certains avions ont rase les habitations du village, avec une très forte déflagration. Si cela pouvait être en île Laurence Broquerie. Mairie de ThUILLEY aux GROSEILLES

- Mrs Roland MILLERY (maire adjoint à la mairie d'Allain), Christian COUDRAT (conseiller municipal à la mairie d'Allain), et Stéphane HILL (agent territorial) qui viennent pour avoir des précisions sur le dossier ; ils se plaignent des nuisances sonores lors du vol des avions.

- M. Pascal ABRAHAM de ThUILLEY pour informations sur les plans de PSA et se plaindre des nuisances sonores.

- M. Gilles PARISOT, pour avoir des précisions sur le dossier et savoir si ses parcelles forestières seraient impactées par le projet. Avec ses références cadastrales, il fera une observation numérique.

- Mme Nelly FAURE et M. Didier LURASCHI, pour avoir des précisions sur le dossier. Ils se plaignent des nuisances sonores et des vols au-dessus de la commune de ThUILLEY.

⇒ Le mardi 7 octobre 2025 à Ochey :

- Mme MEHL, habitant Ochey, qui vient pour des explications sur le projet. Par ailleurs, elle me dit s'étonner du survol des avions au-dessus du village d'Ochey, parfois à très basse altitude.

⇒ Le samedi 11 octobre 2025 à Ochey :

- Aucune visite, ni observation.

⇒ Le vendredi 17 octobre 2025 à Colombey-les-Belles :

- Aucune visite, ni observation.

3.2. Observations enregistrées sur le registre dématérialisé dédié :

- Observation RD 1, déposée le 06/10/2025 (RegistreDemat).

Par Erwan MACHINET (association) :

« L'association Vivre-Ensemble-A-Villey-Le-Sec a été sollicitée par des habitants du village pour les représenter dans cette enquête publique concernant le projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

L'association propose que les habitants du village puissent être renseignés sur l'évaluation des nuisances qui seront associées à cette modification de l'activité du site en termes de bruit (nouvelles fréquences et intensités selon les aéronefs, leur altitude, et trajectoire, et leur vitesse) et de sécurité (passages fréquents des aéronefs au-dessus des habitations). ».

- Observation RD 2, déposée le 10/10/2025 (RegistreDemat).

Par Jean-Paul ARNOULD (particulier) :

« Je remercie les instances qui permettent aux citoyens de donner leur avis lors de telles enquêtes publiques.

Ma maison se situe à Villey-le-sec est située à l'aplomb d'un des bords de l'enveloppe de dégagement (33, rue du Fort, N48,658341, E5,975082, altitude 332m).

Je comprends la nécessité d'un tel plan de servitudes aéronautiques de dégagement de la BA133, et de sa révision en fonction des missions qui sont confiées à la Défense Nationale, notamment en ces périodes troublées au niveau international.

Depuis l'acquisition de notre maison dans ce village en 1977, j'ai toujours vu et entendu les avions, mais notre famille ressent depuis au moins 10 ans une intensification des nuisances sonores. Mon avis sur ce projet de PSA est négatif au vu de son impact possible sur notre environnement, principalement sonore, et donc sur celui du village tout entier, pour les raisons suivantes :

1) Ce nouveau plan semble permettre une possibilité de survol de notre village à plus basse altitude qu'actuellement. Si c'est le cas, mon avis est que ce plan va mécaniquement aggraver fortement les nuisances sonores qui sont déjà élevées, surtout en phase de décollage face au nord-est.

*2) En effet, il me semble avoir compris le schéma relatif à l'enveloppe des surfaces de dégagement, ainsi que le schéma représentatif des OFZ qui fait état d'une pente minimale de 2% sur 15 000m au décollage. Sur les 7kms environ en ligne directe séparant la BA133 de ma maison, j'arrive donc à calculer une altitude minimale de passage, que ce nouveau PSA va tolérer à ma verticale, à 469 m (329 m + 0,02 *7000 m), soit environ 140 m par rapport à mon sol.*

3) Or il arrive déjà actuellement régulièrement que des avions de la BA 133, notamment ceux qui décollent vers le nord-est, passent ainsi au-dessus de ma maison à de très faibles altitudes, passages que j'identifie d'abord par les bruits très élevés qui les accompagnent, puis par un constat visuel de ces vols à basse altitude sans pouvoir évaluer précisément la hauteur sol. Certaines fois, alors que le niveau sonore est assourdisant, j'en fais personnellement la remarque par téléphone à la direction des vols de la BA133, laquelle me répond régulièrement qu'elle en prend note et qu'elle en fera la remarque aux pilotes concernés... ce qui change peu en pratique.

4) Etant en phase de décollage, les avions devraient pouvoir respecter une enveloppe avec une pente plus importante que 2% car ils sont alors en pleine phase d'accélération. Ce type de décollage « plein gaz » devrait leur permettre une prise d'altitude plus rapide, et ainsi éviter de passer au-dessus de Villey-le-sec à si basse altitude. Par ailleurs, un décollage au-dessus de la forêt de Ville-le-sec / Pierre-La-Treiche / Chaudeney gênerait moins les habitants : je vous propose d'imaginer une enveloppe plus large avec une pente minimale plus importante

5) Et quid de l'avenir ? Ce plan ne décrit pas le type d'aéronefs, et pour cause... qu'en sera-t-il lorsque des aéronefs plus bruyants s'annonceront ? Le Rafale biréacteurs par exemple ?

6) Enfin, quid de la révision du plan de nuisances sonores qui date, disons... des avions à hélices

?

J'espère que ma contribution va être entendue par les personnes en charge du dépouillement de cette enquête et que mes remarques pourront être prises en compte pour le bien de la Défense Nationale, mais aussi pour le bien des citoyens.

Citoyens qui doivent être défendus... mais aussi être écoutés, dont le calme doit être préservé ... et dont les oreilles doivent être épargnées. ».

- Observation RD 3, déposée le 13/10/2025 (RegistreDemat).

Par Patrick BRETENOUX (association) :

« Notre association a bien pris connaissance du projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey et de ses annexes.

Si nous comprenons et approuvons les mesures de sécurité prises pour le bon fonctionnement de l'aérodrome, nous avons deux remarques à formuler :

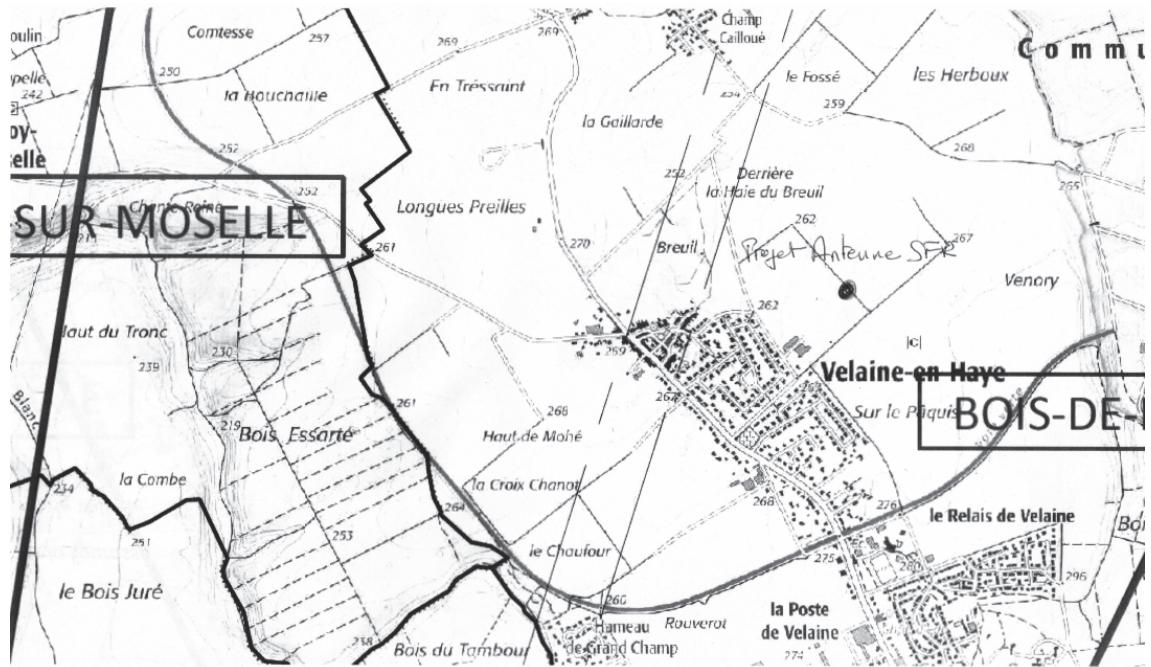
1. pour une meilleure acceptation des habitants quant aux missions qui sont les vôtres, il conviendrait de tenir compte des nuisances sonores parfois très importantes générées par les avions de la base. De nombreuses personnes nous ont fait part de cette gène récurrente et de leur ressenti : les avions sont de plus en plus bruyants et ils passent très souvent à trop basse altitude. Nous vous demandons par conséquent d'intégrer cette donnée humaine dans vos servitudes techniques en travaillant à réduire les nuisances sonores, soit sur les moteurs eux-mêmes, soit sur les trajectoires et hauteurs de vols.

2. Vous n'êtes pas sans ignorer les très nombreuses études scientifiques qui montrent l'impact sanitaire négatif du bruit sur la santé des habitants qui logent à proximité des aéroports ou aérodromes. L'espérance de vie de ces personnes exposées régulièrement à des ambiances sonores agressives est ainsi réduite. Si votre objectif est de protéger les citoyens, protéger leur santé et leur cadre de vie doit également vous importer. ».

- Observation RD 4, déposée le 14/10/2025 (RegistreDemat).

Par Pierre BONNIN (particulier) :

« Merci, pour cette enquête publique. Je suis étonné de ne pas voir tous les opérateurs de téléphonies mobiles questionnés sur le sujet. Le 11/07/2025 la mairie de Bois-de-Haye ne s'est pas opposée à un projet d'antenne SFR avec une altimétrie de NGF + 303. m avec paratonnerre située à environ 600 / 700 mètres, d'après le cadastre, de l'axe de la trajectoire d'atterrissement des aéronefs. Ce projet d'antenne n'est-il pas contraire aux règles de sécurité pouvant mettre en danger nos pilotes. ».



- Observation RD 5, déposée le 14/10/2025 (RegistreDemat).

Par Anonyme :

« les nuisances sonores actuelles et avenir ne sont pas suffisamment prises en compte lors des décollages vers Villey le sec avec une altitude trop basse et le non respect du couloir de dégagement. ».

- Observation RD 6, déposée le 15/10/2025 (RegistreDemat).

Par Anonyme :

« Je suis habitant de la commune de Bois de Haye. Il y a un projet d'antenne de communication sur ma commune, piloté par la société SFR. A la vue des zones tracées sur le plan, l'emplacement choisi pour le projet se trouve situé à l'intérieur.

Est-ce SFR a été consulté spécifiquement pour l'enquête ? ».

- Observation RD 7, déposée le 15/10/2025 (RegistreDemat).

Par Gilles PARISOT (Particulier) :

« Je suis propriétaire de 2 parcelles boisées accolées, l'une se situe sur la commune de Thuilley au lieu dit "Sous la Haye" et porte la référence YB1, la seconde se trouve sur la commune d'Ochey, lieu dit identique, référence ZS26. J'aimerais savoir si certains arbres de ces parcelles dépassent la hauteur maximale autorisée fixée par ce nouveau plan de servitudes aéronautiques, merci. ».

- Observation RD 8, déposée le 15/10/2025 (RegistreDemat).

Par Anonyme :

« En tant qu'habitant de Villey le Sec et au vue des modifications apportées, je suis inquiet des conséquences que cela va générer et principalement sur les nuisances sonores qui sont déjà très perturbantes actuellement.

Certains jours les avions volent si bas au-dessus du village que nos maisons tremblent et qu'il est impossible de continuer une conversation.

Espérant que ma requête sera entendue et contribuera au bien des citoyens. ».

- Observation RD 9, déposée le 15/10/2025 (RegistreDemat).

Par Jean-Pol CROISET (Particulier) :

« J'ai constaté, depuis environ un an, une augmentation des fréquences de vol au dessus de la commune de Chaudeney-sur-Moselle qui s'accompagne d'une augmentation des niveaux sonores.

Le projet de révision du PSA de dégagement de l'aérodrome d'Ochey laisse à penser que l'impact des cotes maximales à ne pas dépasser va encore accentuer les nuisances sonores. C'est la raison pour laquelle j'émets un avis défavorable quant au projet. ».

- Observation RD 10, déposée le 15/10/2025 (RegistreDemat).

Par Anonyme :

« Ce plan est peut être nécessaire, mais en tant que citoyen habitant Toul je suis trop souvent excédé par le bruit des aéronefs militaire, il est impératif au regard de la santé public (bruit) de réduire le bruit au décollage, soit en accroissant le temps de montée dans les airs.

Soit en exerçant les pilotes sur des logiciels de pilotage d'avion. Que sera les bruit lorsque Ochey accueillera des raffales.

Merci de tenir compte de ce point lors de l'enquête publique. ».

- Observation RD 11, déposée le 15/10/2025 (RegistreDemat).

Par Annick PEPIN :

« je constate que depuis un certain temps les passages au dessus du village s intensifient ainsi que le bruit au vu du passage des avions relativement bas à mon avis et qui à certains moments ns mettent en panique, mes petits enfants principalement lors de passages rapides au dessus du village, en esperant que vs tiendrez compte de mes observations. ».

- Observation RD 12, déposée le 17/10/2025 (RegistreDemat).

Par SNOBECK (Particulier) :

« Je voudrais signaler que les vols des avions de la base induisent des nuisances sonores très importantes et perturbantes pour la population. Les jeunes enfants sont régulièrement réveillés dans leur sommeil de jour ou la nuit. Ils se réveillent en sursaut, en pleurs et cela mène à des troubles du sommeil.

Ne serait il pas possible que les avions volent plus haut et fassent leur demi tour en dehors du village ? J'ai vu récemment un avion prendre son virage autour de l'église, soit dans le cœur du village, et très bas. Moi même j'ai été effrayée par ce bruit intense.

De plus, ces vols provoquent une pollution dans nos jardins.

Enfin, je tiens à signaler que ces vols incessants sont une cause de baisse de valeur des biens immobiliers sur la commune.

Je vous remercie de prendre en compte mes observations. ».

- Observation RD 13, déposée le 17/10/2025 (RegistreDemat).

Par Anonyme :

« J'habite à ALLAIN et voudrais signaler que les vols des avions de la base induisent des nuisances sonores très importantes et perturbantes pour la population. Les jeunes enfants sont régulièrement réveillés dans leur sommeil de jour ou la nuit. Ils se réveillent en sursaut, en pleurs et cela mène à des troubles du sommeil.

Ne serait il pas possible que les avions volent plus haut et fassent leur demi tour en dehors du village ? J'ai vu récemment un avion prendre son virage autour de l'église, soit dans le cœur du village, et très bas. Moi même j'ai été effrayée par ce bruit intense.

De plus, ces vols provoquent une pollution dans nos jardins.

Enfin, je tiens à signaler que ces vols incessants sont une cause de baisse de valeur des biens immobiliers sur la commune.

Je vous remercie de prendre en compte mes observations. ».

- Observation RD 14, déposée le 17/10/2025 (RegistreDemat).

Par André DEJAUNE (Association) :

« Nous avons pris connaissance du projet du plan de servitudes .

A l suite des lectures des documents que le village de Villey-le-Sec est sévèrement impacté par l'entonnoir de dégagement.

Je tiens à vous signaler que radio déclic émet à partir du château d'eau de la commune. Une antenne coiffe le château d'eau dont la hauteur est sensiblement celle du clocher.

La radio émet sur 87.7 FM

Je trouve un point sensible dans cette enquête, l'absence de l'apport de nuisances dues aux vols des avions, nuisances sonores quand un appareil passe et son passage est généralement doublé, il est impossible de continuer un enregistrement dans le studio pourtant insonorisé et hors entonnoir du plan de vol.

le bruit n'est pas la seule nuisance, il y a aussi la pollution, l'impact environnemental, ne pas oublier less risques de chutes comme récemment en Pays de Colombey,2 appareils de Luxeuil, plus ancien une chute en forêt de Maron et un appareil à la proximité des dernières maisons du village. ».

- Observation RD 15, déposée le 17/10/2025 (RegistreDemat).

Par Didier LURASCHI (Élu) :

« étant en arrêt maladie depuis le 24 avril j ai constater certain jour (mercredi surtout) et des fois la nuit(une fois par semaine) le ballet régulier des mirages au dessus du village faire un virage allant de l étangs passant a l arrière de l église pour atterrir sur ochey évidemment on peut interrompre toute conversation et meme la television voir la musique et couvert par le bruits des réacteurs.et la cerise sur la gateaux mi octobre deux jours consécutifs le mur du son a été passez , et la c est les structures des maisons qui en souffre.une solution a envisager vue que c est pas des avions de ligne et pas besoins de viser la piste de tres loins . il ont une bonne maniabilites (on voit bien de chez nous au sol) pourquoi pas eviter les villages , vue sur les plans en mairie des zones ecrites il n y a pas vraiment d obstacle et peuvent largement nous evitermerci de prendre compte de nos remarques. ».



3.3. Observations déposées sur les registres mis à la disposition du public :

⇒ Registre d'Allain :

- Christelle LUISY ? et George Florian ? :

Nous constatons que le croquis ne représente pas la réalité de cette quotidien. les avions passent plus au dessus du centre du village d'Allain - les vols de nuit du mardi et du jeudi deviennent insupportables du fait du bruit assourdissant.

Christelle Luisy - George Florian

- Eliane et Frédéric XELOT ? :

Nous avons constaté une augmentation exagérée des vols ces temps ci. Pollution, bruits très gênants vol en rase moutte au dessus de notre village. Trougouements des animaux, la vie des habitants en souffre. Ce n'est pas parce qu'on a un passe au gouvernement qu'on est obligé de jurer à la guerre.

Xebot Frederic - Eliane - 6/10/2025 -

- Céline et Cédric DAVID :

Nous avons remarqué que les avions arrivent de plus d'arrière de notre jardin ou rue de la melle. Trajet différent du plan présent en maître.

Les avions de chasse doivent-ils obligatoirement évoluer dans les surfaces de dégagement ou dans les trouées d'atterrissement ou de décollage ? Si oui, les trajets actuels n'en tiennent pas compte.

DAVID Cédric & Céline 10/10/2025

• Anonyme :

M110125 les arbres qui vont être abattus qui va payer ? Qui va récupérer les arbres ? Lemur du son peut-il être passé au dessus des villages ?

• Jean Claude MUNIER :

M11012025 Monsieur.

Voici la représentation de la pollution avec ce morceau de tige de Bambou qui supportait un piège à phéromone. surtout retournerait la baguette pour vous rendre compte de cette pollution. de plus je ne suis pas d'accord avec des avions en raz de piste à 500 m. et l'altitude au dessus du village et en plus quand ils font 3 fois voir le tour pour atterrir. Voilà ce que nous respirons toute l'année vu l'état de la baguette. Merci de votre compréhension.

Munier Jean Claude ALLAIN



• Géraldine et Roland MILLERY :

18.12.25 - La prévention ainsi que la réglementation veulent que les avions ne survolent pas les villages, aussi nous vous serions reconnaissants de bien vouloir renforcer cette injonction. De plus, le bruit des avions (en exercice de nuit les mardis, et jeudis) est traumatisant et la pollution, bien visible dans nos jardins, nous prouve que l'air que nous respirons n'est pas si pur...

Merci de prendre en compte toutes mes remarques.

Géraldine & Roland MILLERY

Céline

• Olivier RICHER :

les vols de nuit des mardis et jeudis deviennent insupportables et durent dans la nuit. Il arrive régulièrement que le passage des avions fasse trembler les vitrages, voire même ma maison. Je constate également que les avions passent au dessus de ma maison (9 chemin du puits), peu attenué. Les avions passent tellement au dessus de mon domicile, que j'aperçois la silhouette des pilotes. Le sommeil de mes enfants est perturbé pendant les vols de nuit. Mon fils, à l'école d'Alain, se plaint souvent de devoir se boucher les oreilles, pour ne pas entendre les avions. Il a la sensation dans la nuit que ses meubles bougent.

RICHER Olivier



• Catherine ZUBRYCKI et Bernard BENEDIC :

le 13-10-25. N°15. Nous déplorons l'activité intense de la base Ochey. Nancy. parages bruyants et polluants au dessus de notre habitation (n.s 53, rue Etienne Orey à AILAIN) - Parage de puy comme de tout non tolérable. (l'école à proximité, pollution environnementale, arbres, faune, flore !!) - aucun bénéfice économique pour la commune et ses habitants. Respectueuses salutations. M. BENEDIC Bernard et sa compagne Mme ZUBRYCKI Catherine.

Zubrycki *Benedic*

N.B: la mutualisation des bases, très négatif.

• Gilles CARETTI :

16/10/25

Après avoir lu le projet et regardé avec attention les différents documents, je vous donne aux observations suivantes.

- La hauteur des obstacles est calculé en fonction des éléments suivis sur les cartes. Ils s'avèrent donc très perfectibles si les avions ne respectent pas les différents cubes et hauteurs de sol. Ceci représente la majorité des cas. Cette observation est facilement vérifiable à la vue du nombre de passages de avions.

- Qu'en est-il de la sécurité relative aux habitants quand les avions passer à moins de 50 m au dessus des habitations et à quelques dizaines de mètres au dessus des échelles ?

- Qu'en est-il également du bruit et des vibrations que produisent les avions sur votre santé, surtout lors des configurations de vol observées ?

- En ce qui concerne les arbres sur le communal d'Alain, constituant des obstacles, qui et comment la mise aux normes sera-t-elle faite ? A la charge de qui ?

Gilles CARETTI

- Maureen DEMANGEON :

17/10/25

ASSISTANTE MATERNELLE SUR LA COMMUNE D'ALLAIN,
MA PRÉSENCE CONSTANTE À MA BONICIE NE
PERMET CHAQUE JOUR D'OBSERVER LE VOL DES
AVIENS QUI NE RESPECTENT AUCUNEMENT DES PLANS
DE VOL ÉTABLI.

HABITANT AU 94 DE LA RUE PRINCIPALE LES AVIENS
NE DOIVENT AUCUNEMENT PASSER AU DESSUS DE MA
BONICIE. MAIS MA TOITURE EST UN RÉEL COUCHÉ
DE VOL ! CHAQUE RETOUR BASE S'EFFECTUE PART LÀ.
LES ALTITUDES NE SONT EFFECTIVEMENT PAS
RESPECTÉES CAR JE PEUX OBSERVER TRAINS
D'ATTERRISSEMENT, ARMEMENTS ÉQUIPÉS SUR LES AVIENS
AINSIX QUE LES CASQUES DES PILOTES LORS DE
LEURS VOLEES.

- CEUX-CI D'ACHÈVENT LES GAZS À CE NOMBRE
LÀ POUR RALENTIR CRÉANT UN BRUIT ATROCE
ET UNE POLLUTION NON NÉGLIGABLE. MA TERRASSE
EST NOIRE ! MALGRÉ SON NETTOYAGE 3X/AN !

- LES MURS DU SON ONT ÉTÉ PASSÉS 2X CETTE
SEMAINE ET FONT TREMBLER LA MAISON, ET REVEILLENT
LES ENFANTS QUI SONT À LA SIESTE.

LORS DE MES PROMENADE J'AI PU OBSERVER
QUE lorsqu'un avion passe au dessus du village
LA POLLUTION SONORE EST TOUT AUTRE ET
VRAIMENT ANOMALIE. LE PLAN DE VOL PEUT
ÊTRE LÉGÈREMENT DÉCALÉ POUR QUE CEUX CI
PASSENT EN DEHORS DU VILLAGE PLUTÔT
QU'AU DESSUS, EN PLEIN MILIEU.

JE N'ÉTAIS PERNISSE D'ENVOYER UN MAIL À
LA MAIRIE SUITE À UN ÉVÉNEMENT TRAUMATISANT
ET VIOLENT - (ci joint photo).

EN EFFET NOUS JOUIONS LES ENFANTS ACCUEILLIS
ET MOI MÈME SUR MA TERRASSE LORSQU'UN RAFALE
EST PASSE SI FUSTRÉ ET SI VITE QUE 2 FILLES SE
SONT JETÉES AU SOL LES MAINS SUR LEURS TÊTE
COMME POUR SE PROTÉGÉR, UNE D'ELLE DANS LA
PANIQUE S'EST FORTEMENT COGNÉ LE FRONT AUSSI !
J'AI ÉTÉ CHOCÉE DE LA SCÈNE ! COMMENT UN
ENFANT DE 2 ANS PEUT-IL AVOIR DE TELS REFLÈTES !
UN CHOC AUSSI VIOLENTE AURAIT PU ENSEIGNER UN
TRAUMATISME CRANIEN ET J'AURIS PU PERDRE MON
AGRÉMENT AINSI QU'MON TRAVAIL !

- SI LA POLLUTION SONORE RELATÉE PAR TOUS
LES HABITANTS DE ALLAIN VOUS PARAIT ÊTRE
EXAGÉRÉE ; JE VOUS INVITE À INSTALLER DES
SONOMÈTRE À ENREGISTREMENTS DANS NOS JARDINS
ET BONICULES AFIN D'EN MESURER LES CONSÉQUENCES
SUR LES PERTURBATIONS CONSTANTES DE NOS
DONNEELS ET DE NOTRE VIE QUI DEVENAIT ÊTRE
CALME ET PAISIBLE EN CAMPAGNE -

UNE DEMANDE EN DAUREEN

- Emeline MAGNIER CARETTI (maire d'Allain) :

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de cette enquête, je souhaite porter à votre attention plusieurs préoccupations majeures concernant l'activité aéronautique et ses impacts sur notre commune.

Je signale des vols diurne qui semblent déroger aux plans de vol établis, notamment en terme de hauteur et de vitesse. Certains avions franchissent le mur du son au dessus des zones habitées, incluant les établissements scolaires. Ces pratiques génèrent des nuisances sonores importantes qui perturbent la vie quotidienne des résidents.

La pollution générée par l'intensification du trafic aérien est devenue visible et mesurable. Des taches et tâches se marquent rapidement, témoignant d'une détérioration de la qualité de l'air local des vols de nuit en semaine occasionnant des troubles du sommeil significatifs, particulièrement par les enfants réellement réveillés. Je demande si une adaptation des horaires serait envisageable, notamment en période hivernale, avec des créneaux moins tardifs.

Concernant l'abattage d'arbres mentionné dans le dossier, plusieurs interrogations persistent :

Qui assumera la responsabilité des coupes ?
Quelle prise en charge est prévue ?

Cette mesure implique-t-elle que les actionnaires sont à une altitude si basse que la végétation constitue un obstacle ?

M

Bien que notre commune ait toujours cohabité avec la base aérienne et reconnaisse son importance l'amplification récente des nuisances devient préoccupante. Certains habitants de longue date envisagent même de quitter la commune. Des nouveaux habitants sont partis au bout d'un mois et demi d'habitation à cause des nuisances. Cette situation suscite de légitimes inquiétudes quant à l'évolution future de nos conditions de vie.

J'ai à ce jour, depuis presque trois mois, des faibles de la population plusieurs fois par mois sur les éléments numéros ci-dessus.

Je profite ainsi de cette enquête pour pouvoir faire remonter des enquêtes de mœurs, une population. Je vais remettre de prendre en considération ces observations dans le cadre de notre instruction.

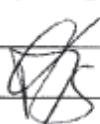
Comme MAGNIER CARET, maire de la commune d'Allain

• Vincent MAGNIER :

Est-ce que la modification du plan des servitudes est liée à des évolutions réglementaires ou à des modifications du matériel ? Si le trafic aérien doit s'accentuer ou accueillir des Rafals bi-créateurs à la place des Mirages les riverains vont devoir vivre avec plus de bruit.

Est-ce que ces modifications seront accompagnées d'une étude au niveau de l'impact du bruit pour les riverains ? Car si la végétation et les constructions peuvent gêner c'est que les actions volontées au niveau des zones urbanisées, et je m'inquiète de l'impact éventuel.

Vincent MAGNIER



3.4. Courriels reçus au siège de l'enquête publique (mairie d'Ochey) :

- Courriel de Bernadette GAFF du 16 octobre 2025 (M1) :

commune.ochey@wanadoo.fr

De: Bernadette Gaff <bernadette.gaff@gmail.com>
Envoyé: jeudi 16 octobre 2025 22:33
À: commune.ochey@wanadoo.fr
Objet: Enquête publique sur le projet de révision du PSA de l'aérodrome de Nancy-Ochey

À l'attention de Monsieur Jean-Michel HABLAINVILLE, commissaire enquêteur
Mairie d'OCHEY
11, rue Lucien Colson
54170 OCHEY

Monsieur,

Habitante retraitée de VILLEY-le-SEC, je déplore le niveau sonore au moment du passage des avions qui survolent le village à une altitude très basse.
Quand je suis dans mon jardin, je suis obligée de me boucher les oreilles pour diminuer cette nuisance sonore. Adultes, nous comprenons de quoi il s'agit mais mon petit fils à l'âge de deux ans a été si effrayé qu'il a couru se cacher sous la brouette en pleurant de peur.

Vu l'étendue des forêts aux alentours de Villey-le-Sec, serait-il possible d'élargir la zone de décollage vers ces forêts et d'augmenter l'altitude de survol?

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, mes sincères salutations.
Bernadette Gaff
16, rue de Toul
54840 VILLEY-le-SEC

• Courriel de Maureen DEMANGEON du 20 juin 2024, transféré le 17 octobre 2025 (M2)

:

Messagerie Pro about:blank

Fwd: Demande de courrier BA133
Maureen Demangeon <maureen.demangeon@hotmail.com>
 vendredi 20 octobre 2025 à 14:15 [réception]
 À : allain Mairie

Envoyé de mon iPhone
 Début du message transféré :

De: Maureen Demangeon <maureen.demangeon@hotmail.fr>
Date: 20 juin 2024 à 14:15:22 UTC+2
Objet: Demande de courrier BA133

Madame, Monsieur

Suite à une discussion avec Mme Magnier Caretti, je me permets de vous transmettre les informations en ma possession, afin de rédiger un courrier à la BA 133.
 Celle-ci aura évidemment plus de poids si elle est portée au nom d'une mairie.

Nous savons tous que le village d'Allain se situe probablement sur le couloir de vol des mirages, rafales et autres objets volant de la BA133.
 Néanmoins ils font de plus en plus preuve d'un manque de civisme et ne doivent pas respecter certaines règles. Notamment la vitesse ainsi que la hauteur de passage au dessus de nos maisons.

Il a bien été observé de la part de bon nombre d'habitants que s'ils réalisent leurs Break avant ou après le village ceci diminue de manière considérable le bruit et les tremblements ressentis lors de leur vol au près de nous.

Néanmoins le jeudi 13/06 à 11h05 alors que j'étais sur ma terrasse avec les bébés accueillis ce jour (étant assistante maternelle) j'ai été témoin d'une scène traumatisante.
 Un rafale (probablement) est passé si vite et si bas (ne respectant absolument pas les normes de vols au dessus des villages) que les enfants pourtant habitués au bruit des avions ici se sont jetés au sol les mains protégeant leurs têtes en hurlant et pleurant de peur !
 Oui mais voilà nous étions en train de profiter de nos maigres beaux jours et nous jouions sur la terrasse .
 Je vous laisse contempler le chef d'œuvre de ce pilote peu respectueux. Et vous pouvez adresser une copie de la photo de la petite à la BA 133 ayant l'accord de la maman pour l'utilisation de son image.

Je reste encore choquée du réflexe de ces enfants que je ne pensais pas instinctif, preuve de sa faible altitude ainsi que sa vitesse excessive témoignant la puissance du bruit laissé par cet avion.

Espérant un retour positif de votre part

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distin

Mme Demangeon

1 sur 3

17/10/2025, 14:16



2 sur 3

17/10/2025, 14:16

4. OBSERVATIONS du COMMISSAIRE ENQUETEUR :

- ⇒ Comment la DCSID justifie-t-elle l'allongement des longueurs totales de trouées d'atterrissage/décollage de 8 000 m/8 500 m (sur l'ancien PSA) à 15 000 m (sur le nouveau PSA) ?
- ⇒ Afin de limiter les nuisances sonores lors de certaines approches d'atterrissage des aéronefs (par exemple : passage au-dessus de la commune d'Allain, puis virage à gauche pour atterrir) ne serait-il pas possible qu'ils empruntent davantage les couloirs des trouées d'atterrissage/décollage du PSA ? Les avions pourraient passer entre Colombey-les-Belles et Autreville avant de virer à gauche pour atterrir.
- ⇒ J'ai remarqué une petite erreur dans le tableau page 22 de la Note annexe : l'obstacle N°14 n'est pas situé sur le territoire de la commune d'Allain, mais sur celui de Thuilley-aux-Groseilles.

Remis le 04/11/2025

A NANCY

Signature :


L'ingénieur civil divisionnaire de la défense
Sébastien CHERRIER
chef de la section gestion du patrimoine
USID de NANCY

Jean-Michel HABLAINVILLE,
Commissaire enquêteur.



G. MEMOIRE EN REPONSE AU PVS DES OBSERVATIONS

Voir pages suivantes



Secrétariat général
pour l'administration

Enquête Publique

Révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey (Base aérienne 133).

**Mémoire en réponse au procès-verbal
de synthèse des observations**

TABLE DES MATIERES

1. OBSERVATIONS des SERVICES et COLLECTIVITES	3
2. OBSERVATIONS du PUBLIC	4
2.1. Observations recueillies lors des permanences	4
2.2. Observations enregistrées sur le registre dématérialisé dédié.....	5
2.3. Observations déposées sur les registres mis à la disposition du public	12
2.4. Courriels reçus au siège de l'enquête publique (mairie d'Ochey)	22
3. OBSERVATIONS du COMMISSAIRE ENQUETEUR	24

1. OBSERVATIONS des SERVICES et COLLECTIVITES

Pour mémoire, le 24 avril 2025, la conférence entre les services ayant été déclarée close, le bilan de l'analyse du MINARM (Ministère des Armées) est le suivant :

SERVICES	Avis ou observation formulée	Analyse Ministère des Armées (MINARM)
ORANGE	Voir courrier du 28/02/2025 (annexe 2)	Pas d'impact : <i>Le PSA vise à limiter la hauteur des obstacles et ne constitue pas un obstacle aux faisceaux hertziens.</i>
GRT Gaz	Voir courrier du 13/03/2025 (annexe 3)	Pas d'impact : <i>Les ouvrages GRT Gaz ne constituent pas un obstacle au projet de PSA.</i>
ONF	Voir courrier du 13/03/2025 (annexe 4)	Pas d'impact immédiat : <i>Les risques de percement du PSA sont pris en compte par l'ONF qui prendra en charge la suppression des obstacles à chaque demande du MINARM.</i>
RTE	Voir courrier du 18/03/2025 (annexe 5)	Impact : <i>Le pylône numéroté 40 dans les documents transmis par Rte a été identifié comme une adaptation ponctuelle dans la note annexe du dossier de projet de PSA (voir plans et note annexe paragraphe II.4.8 – adaptations des surfaces). L'étude d'évaluation des obstacles et son approbation DIRCAM ayant validée cette adaptation ponctuelle, il sera balisé de jour comme de nuit et identifié dans les publications aéronautiques.</i>
ENEDIS territoire M&M	Voir courrier du 18/03/2025 (annexe 6)	Pas d'impact : <i>Compte tenu des données fournies, les réseaux en rouge de l'annexe 7 pour la majorité d'entre eux (en particulier ceux proches de l'aérodrome) n'ont pas été relevés dans la base de données du géomètre et de ce fait ne sont pas des obstacles. Certains se situent sous les adaptations globales à l'Est du projet de PSA.</i>
ENEDIS Vosges	Voir courrier du 11/03/2025 (annexe 7)	Pas d'impact : <i>Compte tenu des données fournies, les réseaux en rouge de l'annexe 7 pour la majorité d'entre eux (en particulier ceux proches de l'aérodrome) n'ont pas été relevés dans la base de données du géomètre et de ce fait ne sont pas des obstacles. Certains se situent sous les adaptations globales à l'Est du projet de PSA.</i>
TDF Direction immo et infra	Voir courrier du 23/04/2025 (annexe 11)	Pas d'impact : <i>Compte tenu des éléments fournis, les 4 sites de l'annexe 11 ne percent pas le plan de servitudes.</i>
CD54	Voir courrier du 04/04/2025 (annexe 16)	Pas d'impact : <i>Les routes RD974 et 904 affectée du gabarit exceptionnel de 6 m et de la majoration de 2m dans les trouées, ne percent pas le plan de servitudes.</i>

2. OBSERVATIONS du PUBLIC

2.1. Observations recueillies lors des permanences :

⇒ Le jeudi 2 octobre 2025 à Thuilley-aux-Groseilles :

- Mme Laurence BROQUERIE (maire de Thuilley-aux-Groseilles) :

→ A plusieurs reprises certains avions ont rase¹ les habitations du village, avec une très forte déflagration. Si cela pouvait être évité.
Laurence Broquerie. Mairie de Thuilley aux Groseilles

- Mrs Roland MILLERY (maire adjoint à la mairie d'Allain), Christian COUDRAT (conseiller municipal à la mairie d'Allain), et Stéphane HILL (agent territorial) qui viennent pour avoir des précisions sur le dossier ; ils se plaignent des nuisances sonores lors du vol des avions.
- M. Pascal ABRAHAM de Thuilley pour informations sur les plans de PSA et se plaindre des nuisances sonores.
- M. Gilles PARISOT, pour avoir des précisions sur le dossier et savoir si ses parcelles forestières seraient impactées par le projet. Avec ses références cadastrales, il fera une observation numérique.
- Mme Nelly FAURE et M. Didier LURASCHI, pour avoir des précisions sur le dossier. Ils se plaignent des nuisances sonores et des vols au-dessus de la commune de Thuilley.

⇒ Le mardi 7 octobre 2025 à Ochey :

- Mme MEHL, habitant Ochey, qui vient pour des explications sur le projet. Par ailleurs, elle me dit s'étonner du survol des avions au-dessus du village d'Ochey, parfois à très basse altitude.

Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

L'objet de l'enquête publique concerne la révision des servitudes d'utilités publiques générées par l'aérodrome militaire "BA133 Nancy/Ochey" et opposables vis-à-vis des tiers depuis le 07 octobre 1986. Ces servitudes d'utilité publique sont créées afin d'assurer la sécurité de la circulation aérienne aux abords de l'aérodrome. Pour ce faire, un Projet de Plan de Servitudes Aéronautiques détaille les hauteurs limites de tout obstacle à la navigation aérienne (constructions, plantations ou autres) dans un ensemble de périmètres définis.

Ce PPSA ne définit ni la fréquence de l'activité aérienne, ni son impact sonore, des aéronefs évoluant en périphérie de la base aérienne. Néanmoins vos observations seront transmises au directeur de l'aérodrome militaire pour information.

Les impacts et contraintes sonores générés par les activités aériennes d'un aérodrome font l'objet d'un traitement indépendant. Parmi les mesures mises en place pour gérer les nuisances sonores, il peut être souligné l'existence d'un plan d'exposition au bruit (PEB). Il s'agit d'une mesure préventive dont l'objectif est la maîtrise de l'urbanisation aux abords de l'aérodrome. La finalité est d'éviter d'exposer de nouvelles populations aux nuisances sonores dues aux activités aériennes actuelles et futures. Celui de la BA133 Nancy/Ochey présenté en annexe du présent document, date de 1976 et n'entre pas dans l'actuelle procédure d'approbation du projet de PSA. Néanmoins, la BA133 met en œuvre, lorsque que les conditions météorologiques le permettent, une procédure appelée « moindre bruit » (Noise abatement procedure – NAP) visant à rehausser les circuits à vue et limiter la vitesse et la hauteur de survol de la BA133.

2.2. Observations enregistrées sur le registre dématérialisé dédié :

- Observation RD 1, déposée le 06/10/2025 (RegistreDemat).

Par Erwan MACHINET (association) :

« L'association Vivre-Ensemble-A-Villey-Le-Sec a été sollicitée par des habitants du village pour les représenter dans cette enquête publique concernant le projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

L'association propose que les habitants du village puissent être renseignés sur l'évaluation des nuisances qui seront associées à cette modification de l'activité du site en termes de bruit (nouvelles fréquences et intensités selon les aéronefs, leur altitude, et trajectoire, et leur vitesse) et de sécurité (passages fréquents des aéronefs au-dessus des habitations). ».

Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

L'objet de l'enquête publique concerne la révision des servitudes d'utilités publiques générées par l'aérodrome militaire "BA133 Nancy/Ochey" et opposables vis-à-vis des tiers depuis le 07 octobre 1986. Ces servitudes d'utilité publique sont créées afin d'assurer la sécurité de la circulation aérienne aux abords de l'aérodrome. Pour ce faire, un Projet de Plan de Servitudes Aéronautiques détaille les hauteurs limites de tout obstacle à la navigation aérienne (constructions, plantations ou autres) dans un ensemble de périmètres définis.

Ce PPSA ne définit ni la fréquence de l'activité aérienne, ni son impact sonore, des aéronefs évoluant en périphérie de la base aérienne. Néanmoins vos observations seront transmises au directeur de l'aérodrome militaire pour information.

Les impacts et contraintes sonores générés par les activités aériennes d'un aérodrome font l'objet d'un traitement indépendant. Parmi les mesures mises en place pour gérer les nuisances sonores, il peut être souligné l'existence d'un plan d'exposition au bruit (PEB). Il s'agit d'une mesure préventive dont l'objectif est la maîtrise de l'urbanisation aux abords de l'aérodrome. La finalité est d'éviter d'exposer de nouvelles populations aux nuisances sonores dues aux activités aériennes actuelles et futures. Celui de la BA133 Nancy/Ochey présenté en annexe du présent document, date de 1976 et n'entre pas dans l'actuelle procédure d'approbation du projet de PSA. Néanmoins, la BA133 met en œuvre, lorsque que les conditions météorologiques le permettent, une procédure appelée « moindre bruit » (Noise abatement procedure – NAP) visant à rehausser les circuits à vue et limiter la vitesse et la hauteur de survol de la BA133.

- Observation RD 2, déposée le 10/10/2025 (RegistreDemat).

Par Jean-Paul ARNOULD (particulier) :

« Je remercie les instances qui permettent aux citoyens de donner leur avis lors de telles enquêtes publiques.

Ma maison se situe à Villey-le-sec est située à l'aplomb d'un des bords de l'enveloppe de dégagement (33, rue du Fort, N48,658341, E5,975082, altitude 332m).

Je comprends la nécessité d'un tel plan de servitudes aéronautiques de dégagement de la BA133, et de sa révision en fonction des missions qui sont confiées à la Défense Nationale, notamment en ces périodes troublées au niveau international.

Depuis l'acquisition de notre maison dans ce village en 1977, j'ai toujours vu et entendu les avions, mais notre famille ressent depuis au moins 10 ans une intensification des nuisances sonores. Mon avis sur ce projet de PSA est négatif au vu de son impact possible sur notre environnement, principalement sonore, et donc sur celui du village tout entier, pour les raisons suivantes :

1) Ce nouveau plan semble permettre une possibilité de survol de notre village à plus basse altitude qu'actuellement. Si c'est le cas, mon avis est que ce plan va mécaniquement aggraver fortement les nuisances sonores qui sont déjà élevées, surtout en phase de décollage face au nord-est.

2) En effet, il me semble avoir compris le schéma relatif à l'enveloppe des surfaces de dégagement, ainsi que le schéma représentatif des OFZ qui fait état d'une pente minimale de 2%

sur 15 000m au décollage. Sur les 7kms environ en ligne directe séparant la BA133 de ma maison, j'arrive donc à calculer une altitude minimale de passage, que ce nouveau PSA va tolérer à ma verticale, à 469 m (329 m + 0,02 *7000 m), soit environ 140 m par rapport à mon sol.

3) Or il arrive déjà actuellement régulièrement que des avions de la BA 133, notamment ceux qui décollent vers le nord-est, passent ainsi au-dessus de ma maison à de très faibles altitudes, passages que j'identifie d'abord par les bruits très élevés qui les accompagnent, puis par un constat visuel de ces vols à basse altitude sans pouvoir évaluer précisément la hauteur sol. Certaines fois, alors que le niveau sonore est assourdissant, j'en fais personnellement la remarque par téléphone à la direction des vols de la BA133, laquelle me répond régulièrement qu'elle en prend note et qu'elle en fera la remarque aux pilotes concernés... ce qui change peu en pratique.

4) Etant en phase de décollage, les avions devraient pouvoir respecter une enveloppe avec une pente plus importante que 2% car ils sont alors en pleine phase d'accélération. Ce type de décollage « plein gaz » devrait leur permettre une prise d'altitude plus rapide, et ainsi éviter de passer au-dessus de Villey-le-sec à si basse altitude. Par ailleurs, un décollage au-dessus de la forêt de Ville-le-sec / Pierre-La-Treiche / Chaudeney gênerait moins les habitants : je vous propose d'imaginer une enveloppe plus large avec une pente minimale plus importante

5) Et quid de l'avenir ? Ce plan ne décrit pas le type d'aéronefs, et pour cause... qu'en sera-t-il lorsque des aéronefs plus bruyants s'annonceront ? Le Rafale biréacteurs par exemple ?

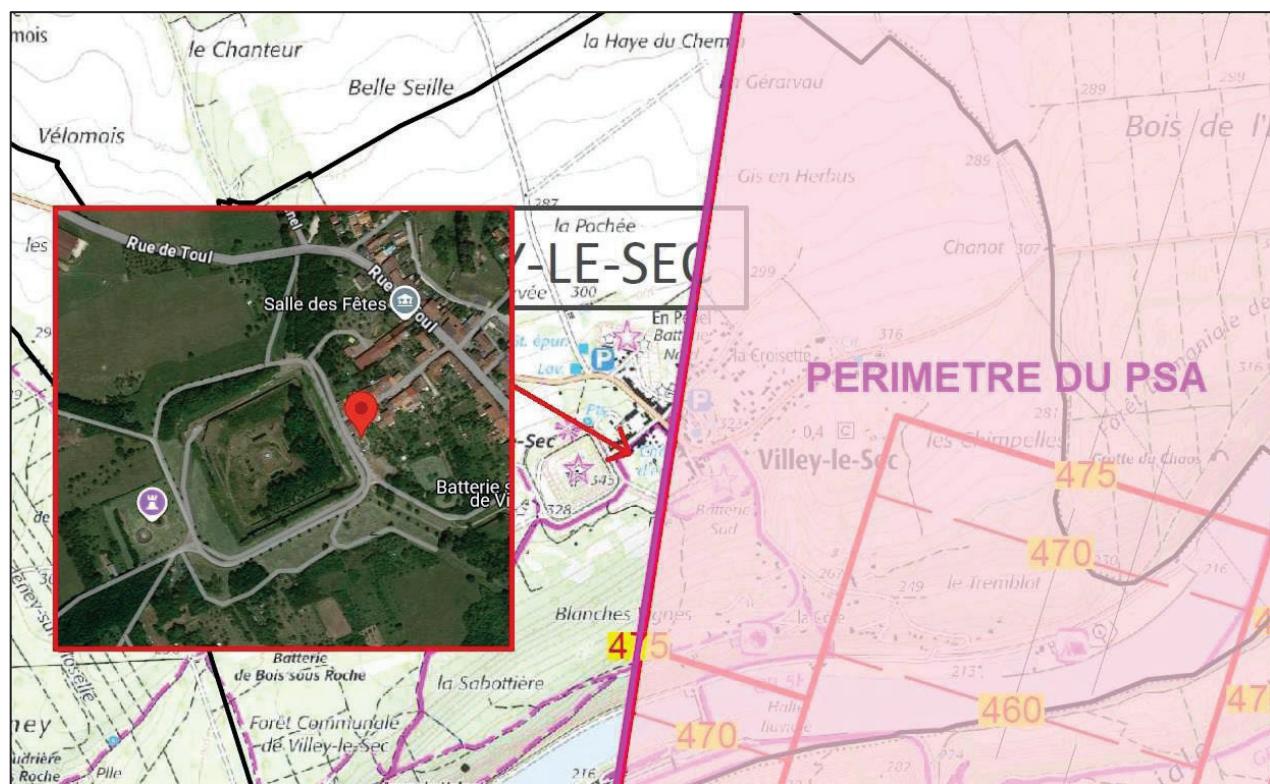
6) Enfin, quid de la révision du plan de nuisances sonores qui date, disons... des avions à hélices ?

J'espère que ma contribution va être entendue par les personnes en charge du dépouillement de cette enquête et que mes remarques pourront être prises en compte pour le bien de la Défense Nationale, mais aussi pour le bien des citoyens.

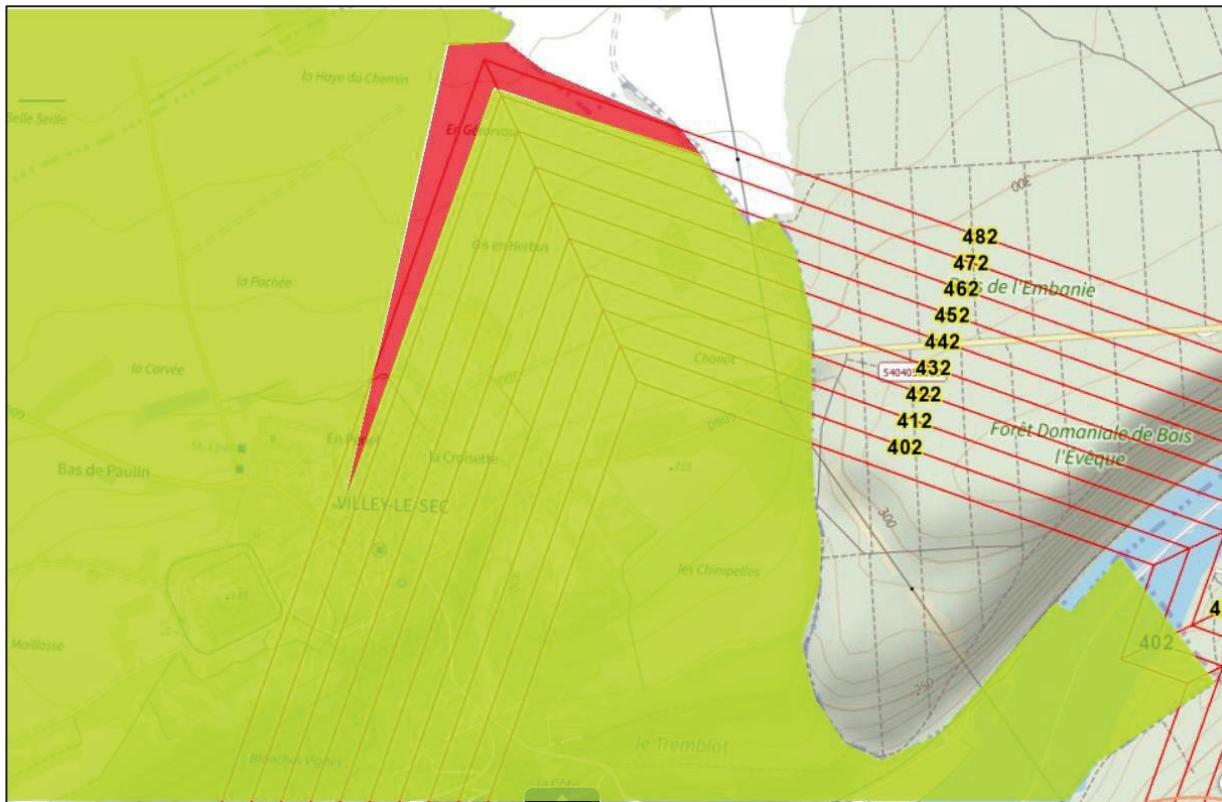
Citoyens qui doivent être défendus... mais aussi être écoutés, dont le calme doit être préservé ... et dont les oreilles doivent être épargnées. ».

Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

L'habitation de M. Jean-Paul ARNOULD est hors du périmètre du Projet de PSA :



Concernant l'impact du futur PSA vis-à-vis du PSA actuel sur la commune de Villey le Sec, seule une infime fraction en rouge sur le plan ci-dessous, abaissera la servitude jusqu'à 7m. Pour tout le reste de la commune, zone vert sur le plan, le seuil de la servitude sera augmenté jusqu'à +83m :



A noter que le PSA ne fixe pas des hauteurs minimales de survol par les aéronefs. Son objectif est de limiter la hauteur des obstacles de manière à garantir des marges de franchissement suffisantes au-dessus des obstacles pour assurer la sécurité des opérations aériennes. Les surfaces de dégagement aéronautiques qui servent de base aux servitudes sont définies selon des règles internationales applicables à l'ensemble des aérodromes. Ces dispositions techniques sont transposées dans le droit français au travers de l'arrêté du 7 juin 2007 modifié.

- Observation RD 3, déposée le 13/10/2025 (RegistreDemat).

Par Patrick BRETENOUX (association) :

« Notre association a bien pris connaissance du projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey et de ses annexes.

Si nous comprenons et approuvons les mesures de sécurité prises pour le bon fonctionnement de l'aérodrome, nous avons deux remarques à formuler :

1. pour une meilleure acceptation des habitants quant aux missions qui sont les vôtres, il conviendrait de tenir compte des nuisances sonores parfois très importantes générées par les avions de la base. De nombreuses personnes nous ont fait part de cette gène récurrente et de leur ressenti : les avions sont de plus en plus bruyants et ils passent très souvent à trop basse altitude. Nous vous demandons par conséquent d'intégrer cette donnée humaine dans vos servitudes techniques en travaillant à réduire les nuisances sonores, soit sur les moteurs eux-mêmes, soit sur les trajectoires et hauteurs de vols.

2. Vous n'êtes pas sans ignorer les très nombreuses études scientifiques qui montrent l'impact sanitaire négatif du bruit sur la santé des habitants qui logent à proximité des aéroports ou aérodromes. L'espérance de vie de ces personnes exposées régulièrement à des ambiances sonores agressives est ainsi réduite. Si votre objectif est de protéger les citoyens, protéger leur santé et leur cadre de vie doit également vous importer. ».

Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

L'objet de l'enquête publique concerne la révision des servitudes d'utilités publiques générées par l'aérodrome militaire "BA133 Nancy/Ochey" et opposables vis-à-vis des tiers depuis le 07 octobre 1986. Ces servitudes d'utilité publique sont créées afin d'assurer la sécurité de la circulation aérienne aux abords de l'aérodrome. Pour ce faire, un Projet de Plan de Servitudes Aéronautiques détaille les hauteurs limites de tout obstacle à la navigation aérienne (constructions, plantations ou autres) dans un ensemble de périmètres définis.

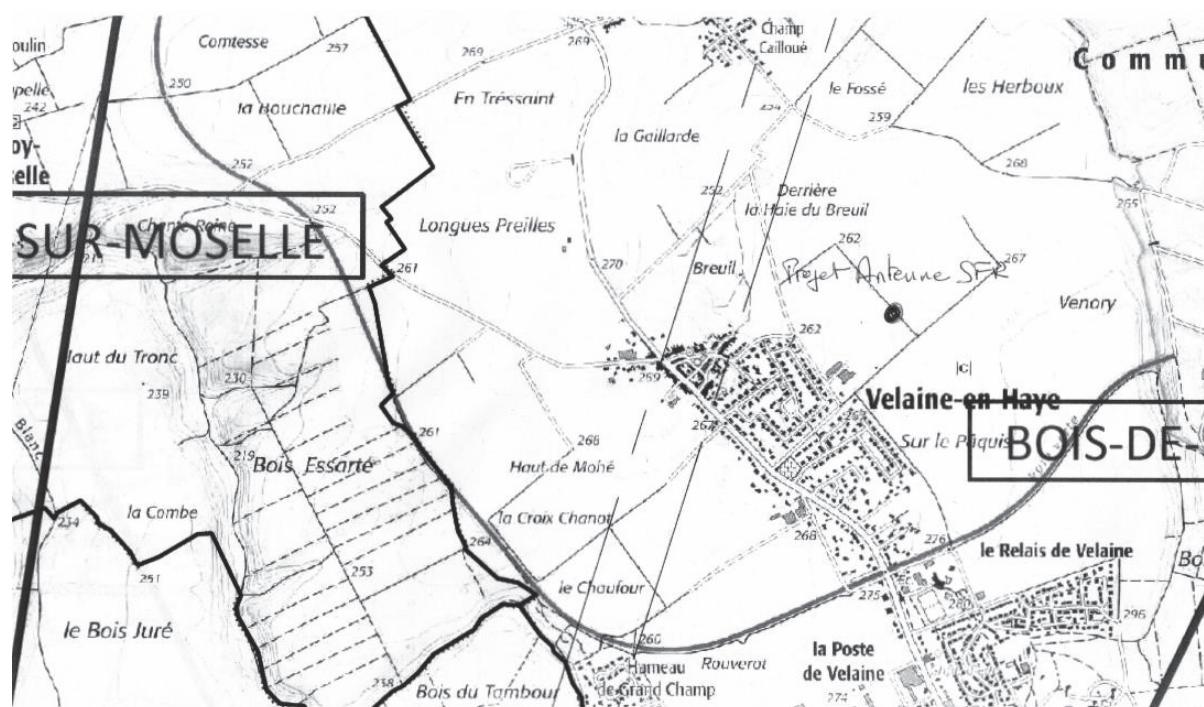
Ce PPSA ne définit ni la fréquence de l'activité aérienne, ni son impact sonore, des aéronefs évoluant en périphérie de la base aérienne. Néanmoins vos observations seront transmises au directeur de l'aérodrome militaire pour information.

Les impacts et contraintes sonores générés par les activités aériennes d'un aérodrome font l'objet d'un traitement indépendant. Parmi les mesures mises en place pour gérer les nuisances sonores, il peut être souligné l'existence d'un plan d'exposition au bruit (PEB). Il s'agit d'une mesure préventive dont l'objectif est la maîtrise de l'urbanisation aux abords de l'aérodrome. La finalité est d'éviter d'exposer de nouvelles populations aux nuisances sonores dues aux activités aériennes actuelles et futures. Celui de la BA133 Nancy/Ochey présenté en annexe du présent document, date de 1976 et n'entre pas dans l'actuelle procédure d'approbation du projet de PSA. Néanmoins, la BA133 met en œuvre, lorsque que les conditions météorologiques le permettent, une procédure appelée « moindre bruit » (Noise abatement procedure – NAP) visant à rehausser les circuits à vue et limiter la vitesse et la hauteur de survol de la BA133.

- Observation RD 4, déposée le 14/10/2025 (RegistreDemat).

Par Pierre BONNIN (particulier) :

« Merci, pour cette enquête publique. Je suis étonné de ne pas voir tous les opérateurs de téléphonies mobiles questionnés sur le sujet. Le 11/07/2025 la mairie de Bois-de-Haye ne s'est pas opposée à un projet d'antenne SFR avec une altimétrie de NGF + 303. m avec paratonnerre située à environ 600 / 700 mètres, d'après le cadastre, de l'axe de la trajectoire d'atterrissement des aéronefs. Ce projet d'antenne n'est-il pas contraire aux règles de sécurité pouvant mettre en danger nos pilotes. ».



Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

Tant que le projet de PSA n'est pas approuvé, les projets des opérateurs de téléphonie doivent se conformer au PSA en vigueur.

Lorsqu'elle sera sollicitée, la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord sera amenée à donner son avis sur le projet d'antenne SFR qui, si les éléments apportés par M BONNIN sont justes, sera défavorable car perçant l'actuel PSA en vigueur tout comme le projet de PSA.

- Observation RD 5, déposée le 14/10/2025 (RegistreDemat).

Par Anonyme :

« les nuisances sonores actuelles et avenir ne sont pas suffisamment prises en compte lors des décollages vers Villey le sec avec une altitude trop basse et le non respect du couloir de dégagement. ».

Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

Les impacts et contraintes sonores générés par les activités aériennes d'un aérodrome sont régies par un Plan d'Exposition aux Bruits. Celui de la BA133 Nancy/Ochey présenté en annexe du présent document, date de 1976 et n'entre pas dans l'actuelle procédure d'approbation du projet de PSA.

- Observation RD 6, déposée le 15/10/2025 (RegistreDemat).

Par Anonyme :

« Je suis habitant de la commune de Bois de Haye. Il y a un projet d'antenne de communication sur ma commune, piloté par la société SFR. A la vue des zones tracées sur le plan, l'emplacement choisi pour le projet se trouve situé à l'intérieur.

Est-ce SFR a été consulté spécifiquement pour l'enquête ? ».

Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

Tant que le projet de PSA n'est pas approuvé, les projets des opérateurs de téléphonie doivent se conformer au PSA en vigueur. Lorsqu'elle sera sollicitée, la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord sera amenée à donner son avis sur le projet d'antenne de la société SFR.

- Observation RD 7, déposée le 15/10/2025 (RegistreDemat).

Par Gilles PARISOT (Particulier) :

« Je suis propriétaire de 2 parcelles boisées accolées, l'une se situe sur la commune de Thuilley au lieu dit "Sous la Haye" et porte la référence YB1, la seconde se trouve sur la commune d'Ochey, lieu dit identique, référence ZS26. J'aimerais savoir si certains arbres de ces parcelles dépassent la hauteur maximale autorisée fixée par ce nouveau plan de servitudes aéronautiques, merci. ».

Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

Concernant la parcelle YB1 sur la commune de Thuilley-aux-Groseilles, Le projet de PSA identifie au niveau de l'obstacle 16 un espace boisé dont la cote sommitale perçant le PPSA de +2.10m. La parcelle ZS26 sur la commune d'Ochey ne présente pas d'obstacles.

- Observation RD 8, déposée le 15/10/2025 (RegistreDemat).

Par Anonyme :

« En tant qu'habitant de Villey le Sec et au vue des modifications apportées, je suis inquiet des conséquences que cela va générer et principalement sur les nuisances sonores qui sont déjà très perturbantes actuellement.

Certains jours les avions volent si bas au-dessus du village que nos maisons tremblent et qu'il est impossible de continuer une conversation.

Espérant que ma requête sera entendue et contribuera au bien des citoyens. ».

- Observation RD 9, déposée le 15/10/2025 (RegistreDemat).

Par Jean-Pol CROISET (Particulier) :

« J'ai constaté , depuis environ un an, une augmentation des fréquences de vol au dessus de la commune de Chaudeney-sur-Moselle qui s'accompagne d'une augmentation des niveaux sonores. Le projet de révision du PSA de dégagement de l'aérodrome d'Ochey laisse à penser que l'impact des cotes maximales à ne pas dépasser va encore accentuer les nuisances sonores.

C'est la raison pour laquelle j'émets un avis défavorable quant au projet. ».

- Observation RD 10, déposée le 15/10/2025 (RegistreDemat).

Par Anonyme :

« Ce plan est peut être nécessaire, mais en tant que citoyen habitant Toul je suis trop souvent excédé par le bruit des aéronefs militaire, il est impératif au regard de la santé public (bruit) de réduire le bruit au décollage, soit en accroissant le temps de montée dans les airs.

Soit en exerçant les pilotes sur des logiciels de pilotage d'avion. Que sera les bruit lorsque Ochey accueillera des raffales.

Merci de tenir compte de ce point lors de l'enquête publique. ».

- Observation RD 11, déposée le 15/10/2025 (RegistreDemat).

Par Annick PEPIN :

« je constate que depuis un certain temps les passages au dessus du village s'intensifient ainsi que le bruit au vu du passage des avions relativement bas à mon avis et qui à certains moments ns mettent en panique, mes petits enfants principalement lors de passages rapides au dessus du village, en esperant que vs tiendrez compte de mes observations. ».

- Observation RD 12, déposée le 17/10/2025 (RegistreDemat).

Par SNOBECK (Particulier) :

« Je voudrais signaler que les vols des avions de la base induisent des nuisances sonores très importantes et perturbantes pour la population. Les jeunes enfants sont régulièrement réveillés dans leur sommeil de jour ou la nuit. Ils se réveillent en sursaut, en pleurs et cela mène à des troubles du sommeil.

Ne serait il pas possible que les avions volent plus haut et fassent leur demi tour en dehors du village ? J'ai vu récemment un avion prendre son virage autour de l'église, soit dans le cœur du village, et très bas. Moi même j'ai été effrayée par ce bruit intense.

De plus, ces vols provoquent une pollution dans nos jardins.

Enfin, je tiens à signaler que ces vols incessants sont une cause de baisse de valeur des biens immobiliers sur la commune.

Je vous remercie de prendre en compte mes observations. ».

- Observation RD 13, déposée le 17/10/2025 (RegistreDemat).

Par Anonyme :

« J'habite à ALLAIN et voudrais signaler que les vols des avions de la base induisent des nuisances sonores très importantes et perturbantes pour la population. Les jeunes enfants sont régulièrement réveillés dans leur sommeil de jour ou la nuit. Ils se réveillent en sursaut, en pleurs et cela mène à des troubles du sommeil.

Ne serait il pas possible que les avions volent plus haut et fassent leur demi tour en dehors du village ? J'ai vu récemment un avion prendre son virage autour de l'église, soit dans le cœur du

village, et très bas. Moi même j'ai été effrayée par ce bruit intense. De plus, ces vols provoquent une pollution dans nos jardins.
Enfin, je tiens à signaler que ces vols incessants sont une cause de baisse de valeur des biens immobiliers sur la commune.
Je vous remercie de prendre en compte mes observations. ».

- Observation RD 14, déposée le 17/10/2025 (RegistreDemat).

Par André DEJAUNE (Association) :

« Nous avons pris connaissance du projet du plan de servitudes . A la suite des lectures des documents que le village de Villey-le-Sec est sévèrement impacté par l'entonnoir de dégagement.

Je tiens à vous signaler que radio déclic émet à partir du château d'eau de la commune. Une antenne coiffe le château d'eau dont la hauteur est sensiblement celle du clocher.

La radio émet sur 87.7 FM

Je trouve un point sensible dans cette enquête, l'absence de l'apport de nuisances dues aux vols des avions, nuisances sonores quand un appareil passe et son passage est généralement doublé, il est impossible de continuer un enregistrement dans le studio pourtant insonorisé et hors entonnoir du plan de vol.

le bruit n'est pas la seule nuisance, il y a aussi la pollution, l'impact environnemental, ne pas oublier les risques de chutes comme récemment en Pays de Colombey, 2 appareils de Luxeuil, plus ancien une chute en forêt de Maron et un appareil à la proximité des dernières maisons du village. ».

- Observation RD 15, déposée le 17/10/2025 (RegistreDemat).

Par Didier LURASCHI (Élu) :

« étant en arrêt maladie depuis le 24 avril j'ai constater certain jour (mercredi surtout) et des- fois la nuit(une fois par semaine) le ballet régulier des mirages au dessus du village faire un virage allant de l étangs passant a l arrière de l église pour atterrir sur ochey évidemment on peut interrompre toute conversation et meme la television voir la musique et couvert par le bruits des réacteurs.et la cerise sur la gateaux mi octobre deux jours consécutifs le mur du son a été passez , et la c est les structures des maisons qui en souffre.une solution a envisager vue que c est pas des avions de ligne et pas besoins de viser la piste de tres loins . il ont une bonne maniabilités (on voit bien de chez nous au sol) pourquoi pas eviter les villages , vue sur les plans en mairie des zones ecrties il n y a pas vraiment d obstacle et peuvent largement nous eviter merci de prendre compte de nos remarques. ».



Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

Les impacts et contraintes sonores générés par les activités aériennes d'un aérodrome font l'objet d'un traitement indépendant. Parmi les mesures mises en place pour gérer les nuisances sonores, il peut être souligné l'existence d'un plan d'exposition au bruit (PEB). Il s'agit d'une mesure préventive dont l'objectif est la maîtrise de l'urbanisation aux abords de l'aérodrome. La finalité est d'éviter d'exposer de nouvelles populations aux nuisances sonores dues aux activités aériennes actuelles et futures. Celui de la BA133 Nancy/Ochey présenté en annexe du présent document, date de 1976 et n'entre pas dans l'actuelle procédure d'approbation du projet de PSA. Néanmoins, la BA133 met en œuvre, lorsque que les conditions météorologiques le permettent, une procédure appelée « moindre bruit » (Noise abatement procedure – NAP) visant à rehausser les circuits à vue et limiter la vitesse et la hauteur de survol de la BA133.

2.3. Observations déposées sur les registres mis à la disposition du public :

⇒ Registre d'Allain :

- Christelle LUISY ? et George Florian ?:

Nous constatons que le croquis ne représente pas la réalité de cette périodicité. les avions passent plus au dessus du centre du village d'Allain - Les vols de nuit du mardi et du jeudi deviennent insupportables du fait du bruit assourdissant.

Christelle Luisy - George Florian

- Eliane et Frédéric XELOT ?:

Nous avons constaté une augmentation exagérée des vols ces temps ci. Pollution, bruits très gênants vol en rase mottes au dessus de notre village. Trougouements des animaux, la vie des habitants en souffre. Ce n'est pas parce qu'on a un passe au gouvernement qu'on est obligé de jurer à la guerre

Fredri Xelot - Eliane - 6/10/2025 -

- Céline et Cédric DAVID :

Nous avons remarqué que les avions arrivent depuis l'arrière de notre jardin au sud de la ruelle. Trajet différent du plan présent en maîtrise.

Les avions de chasse doivent-ils obligatoirement évoluer dans les surfaces de dégagement ou dans les trouées d'atterrissement ou de décollage ? Si oui, les trajets actuels n'en tiennent pas compte.

DAVID Cédric & Céline 10/10/2025

Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

Le PSA est un document « d'urbanisme » (SUP) qui a pour objectif de protéger les trajectoires des aéronefs en limitant la hauteur des obstacles à la navigation aérienne autour de l'aérodrome. S'il prend en compte les zones de décollage, d'atterrissement et les secteurs utiles aux manœuvres aériennes proches de l'aérodrome, il ne s'agit pas d'un document de type « publication aéronautique » qui régit les conditions de circulation aérienne.

- Anonyme :

M110125 Les arbres qui vont être abattus qui va payer ? Qui va récupérer les corbres ? Le mur du son peut-il être passé au dessus des villages ?

Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

Lorsque le PPSA sera approuvé, les arbres désignés comme des obstacles devront être éteints ou abattus par le propriétaire du foncier supportant la végétation. Les bois de coupe resteront biens du propriétaire.

Les impacts et contraintes sonores générés par les activités aériennes d'un aérodrome font l'objet d'un traitement indépendant. Parmi les mesures mises en place pour gérer les nuisances sonores, il peut être souligné l'existence d'un plan d'exposition au bruit (PEB). Il s'agit d'une mesure préventive dont l'objectif est la maîtrise de l'urbanisation aux abords de l'aérodrome. La finalité est d'éviter d'exposer de nouvelles populations aux nuisances sonores dues aux activités aériennes actuelles et futures. Celui de la BA133 Nancy/Ochey présenté en annexe du présent document, date de 1976 et n'entre pas dans l'actuelle procédure d'approbation du projet de PSA.

- Jean Claude MUNIER :

11/12/2025 Monsieur.

Voici la représentation de la pollution avec ce morceau de tige de Bambou qui supportait un piège à phénomone. surtout retourner la baguette pour vous rendre compte de cette pollution. de plus je ne suis pas d'accord avec les avions en raz mâté. à - 500 m. et l'altitude au dessus du village et en plus quand ils font 3 fois voir. 4 fois tour pour décoller. Voilà ce que nous respirons toute l'année vu l'état de la baguette. Merci de votre compréhension.

Munier Jean Claude ALLAIN




- Géraldine et Roland MILLERY :

11/12/25. La prévention ainsi que la réglementation veulent que les avions ne survolent pas les villages, aussi nous nous serions reconnaissants de bien vouloir respecter cette injonction. De plus, le bruit des avions (en exercice de nuit les mardis et jeudis soirs) est traumatisant et la pollution, bien visible dans mon jardin, nous prouve que l'air que nous呼吸ons n'est pas si que...

Merci de prendre en compte toutes mes remarques.

Géraldine & Roland MILLERY



• Olivier RICHER :

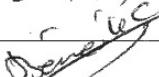
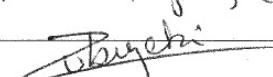
les vols de nuit des mardis et jeudis deviennent insupportables, et devient dans la nuit. Il avise régulièrement que le passage des avions passent presque les vitrages, voire même ma maison. Je constate également que les avions passent au dessus de ma maison (9 chemin du puits), pour atterrir. Les avions passent tellement au dessus de mon domicile, que j'aperçois la silhouette du pilote. Le sommeil de mes enfants est perturbé, pendant les vols de nuit. Mon fils, à l'école d'Alain, se plaint souvent de devoir se boucher les oreilles, pour ne pas entendre les avions. Il a la sensation dans la nuit que ses meubles bougent.

RICHER Olivier



• Catherine ZUBRYCKI et Bernard BENEDIC :

le 13-10-25. M^{me} 15. Nous déplorons l'activité intense de la base Ochey-Nancy. parages bruyants et polluants au dessus de notre habitation (n.s. 53, rue Etienne Oury à ALAIN) - parage de puy comme de nuit non tolérable. (cf école à proximité, pollution environnementale, arbres, faune, flore !!) - aucun bénéfice économique pour la commune et ses habitants. Respectueuses salutations. M^{me} BENEDIC Bernard et sa compagne M^{me} ZUBRYCKI Catherine.



N.B: La mutualisation des bases très négatif.

- Gilles CARETTI :

16/12/25

Après avoir lu le projet et regardé avec attention les différents documents, voici mes observations suivantes.

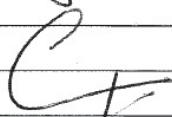
- La hauteur des obstacles est calculé en fonction des élevages inscrits sur les cartes. Il s'avère donc très prédictible si les aéronefs ne respectent pas les différents combins et hauteurs de sol. Ceci représente la majorité des cas. Cette observation est facilement vérifiable à la vue du nombre de passages de aéronefs.

- Qu'en est-il de la sécurité relative aux habitants quand les aéronefs passer à moins de 50 m au dessus des habitation et à quelques dizaines de mètres au dessus des clôtures ?

- Qu'en est-il également du bruit et des vibrations que produisent les aéronefs sur notre santé, surtout lors des configurations de vol observées ?

- En ce qui concerne les arbres sur la commune d'Affry, constituant des obstacles, qui et comment la mise aux normes sera-t-elle faite ? A la charge de qui ?

Gilles CARETTI



Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

Lorsque le PPSA sera approuvé, les arbres désignés comme des obstacles devront être éteints ou abattus par le propriétaire du foncier supportant la végétation. Les bois de coupe resteront biens du propriétaire.

- Maureen DEMANGEON :

17/10/25

ASSISTANTE MATERNELLE SUR LA COMMUNE D'ALLAIN,
MA PRÉSENCE CONSTANTE À MA RÉSIDENCE NE
PERMET CHAQUE JOUR D'OBSERVER LE VOL DES
AVIENS QUI NE RESPECTENT AUCUNEMENT DES PLANS
DE VOL ÉTABLI.

HABITANT AU 94 DE LA RUE PRINCIPALE LES AVIENS
NE DOIVENT AUCUNEMENT PASSER AU DESSUS DE MA
RÉSIDENCE. HORS MA TOITURE EST UN RÉEL COUCHÉ
DE VOL ! CHAQUE RETOUR BASE S'EFFECTUE PART LÀ.

LES ALTITUDES NE SONT EFFECTUELLEMENT PAS
RESPECTÉES CAR JE PEUX OBSERVER TRAINS
D'ATTERRISSEMENT, ARRETEMENTS ÉQUIPÉS SUR LES AVIENS
AINSIX QUE LES CASQUES DES PILOTES LORS DE
LEURS VILLAGES.

- CEUX-CI D'ACHÈVENT LES GAZS À CE NOMBRE
LÀ POUR RALENTIR, CRÉANT UN BRUIT ATROCE
ET UNE POLLUTION NON NÉGLIGEABLE. MA TERRASSE
EST NOIRE ! MALGRÉ SON NETTOYAGE 3X / AN !

- LES MURS DU SIN ONT ÉTÉ PASSÉS 2X CETTE
SEMAINE ET FONT TREMBLER LA MAISON, ET REVEILLENT
LES ENFANTS QUI SONT À LA SIESTE -

LORS DE MES PROMENADES J'AI PU OBSERVER
QUE lorsqu'un avion passe au dessus du village
LA POLLUTION SONORE EST TOUT AUTRE ET
URGENTEMENT ANGOISSE. LE PLAN DE VOL POUVOIT
ETRE LÉGEREMENT DÉCALÉ POUR QUE CEUX CI
PASSENT EN DEHORS DU VILLAGE PLUTÔT
QU'AU DESSUS, EN PLEIN MILIEU -

JE N'ÉTAIS PERNISÉ D'EMPLOYER UN MAIL À
LA MAIRIE SUITE À UN ÉVÉNEMENT TRAUMATISANT
ET VIOLENTE - (ci joint photo).

EN EFFET NOUS JOUVONS LES ENFANTS ACCUEILLIS
ET MOI MÊME SUR MA TERRASSE LORSQU'UN RAFALE
EST PASSE SI Fort ET SI VITE QUÉ 2 FILLES SE
SONT JETÉES AU SOL LES MAINS SUR LEURS TÊTE
COMME POUR SE PROTÉGÉR, L'UNE D'ELLE DANS LA
PINIQUE S'EST FORTEMENT COGNÉ LE FRONT AUSSI!

J'AI ÉTÉ CHOCqué DE LA SCÈNE! COMMENT UN
ENFANT DE 2 ANS PEUT-IL AVOIR DE TELS RÉFLEXES!
UN CHOC AUSSI VIOLENTE AURAIT PU ENSEIGNER UN
TRAUMATISME CRANIEN ET J'AURAI PU PERDRE MON
AGGRÉMENT AINSI QUE MON TRAVAIL!

- SI LA POLLUTION SONORE RELATÉE PAR TOUS
LES HABITANTS DE ALLAIN VOUS PARAIT ÊTRE
EXAGÉRÉE; JE VOUS INUITE À INSTALLER DES
SÉNOMÈTRE À ENREGISTREMENTS DANS NOS JARDINS
ET BONICULES AFIN D'EN MESURER LES CONSÉQUENCES
SUR LES PERTURBATIONS CONSTANTES DE NOS
SONNEILS ET DE NOTRE VIE QUI DEVAIT ÊTRE
CALME ET PAISIBLE EN CAMPAGNE -

AME DE NANGEON DAUREEN

- Emeline MAGNIER CARETTI (maire d'Allain) :

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de cette enquête, je souhaite porter à votre attention plusieurs préoccupations majeures concernant l'activité aéronautique et ses impacts sur notre commune.

Je signale des vols diurne qui semblent déroger aux plages de vol établis, notamment en terme de hauteur et de vitesse. Certains avions franchissent la mur du son au dessus des zones habitées, incluant les établissements scolaires. Ces pratiques génèrent des nuisances sonores importantes qui perturbent la vie quotidienne des résidents.

La pollution générée par l'intensification du trafic aérien est devenue visible et mesurable. Des taches et tâches se marquent rapidement, témoignant d'une déterioration de la qualité de l'air local. Des vols de nuit en semaine occasionnent des troubles du sommeil significatifs, particulièrement pour les enfants régulièrement réveillés. Je demande si une adaptation des horaires serait envisageable, notamment en période hivernale, avec des cérémonies moins tardives.

Concernant l'abattage d'arbres mentionné dans le dossier, plusieurs interrogations persistent :

Qui assumera la responsabilité des coûts ?
Quelle prise en charge est prévue ?

Cette mesure implique-t-elle que les actionnaires vont à une altitude si basse que la végétation constitue un obstacle ?

M.

Bien que notre commune ait toujours cohabité avec la base aérienne et reconnaisse son importance l'amplification récente des nuisances devient préoccupante. Certains habitants de longue date envisagent même de quitter la commune. Des nouveaux habitants sont partis au bout d'un mois et demi d'habitation à cause des nuisances. Cette situation suscite de légitimes inquiétudes quant à l'évolution future de nos conditions de vie.

J'ai à ce jour, depuis presque trois mois, des habitudes de la population plusieurs fois par mois sur les éléments ci-dessous.
Je profite ainsi de cette enquête pour pouvoir faire remonter les inquiétudes de toutes une population. Je vous prie de prendre en considération ces observations dans le cadre de votre instruction.

Yomeline MAGNIER CARETTE, maire
de la commune d'Allain

• Vincent MAGNIER :

Est-ce que la modification du plan des servitudes est liée à des évolutions réglementaires ou à des modifications du matériel ? Si le trafic aérien doit s'accentuer ou accueillir des Rafals bimoteurs à la place des Mirage les riverains vont devoir vivre avec plus de bruit.

Est-ce que ces modifications seront accompagnées d'une étude au niveau de l'impact du bruit pour les riverains ? Car si la végétation et les constructions peuvent générer c'est que les avions volent bas au niveau des zones urbanisées, et je m'inquiète de l'impact éventuel.

Vincent MAGNIER



Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

L'actuel PSA, approuvé le 7 octobre 1986, a été établie selon des règles applicables aux aérodromes militaires datant de 1977. Ces règles sont désormais obsolètes et le PSA de l'aérodrome de Nancy-Ochey, comme de l'ensemble des PSA des autres aérodromes militaires, fait l'objet d'une révision.

Ces règles ne sont pas associées à un changement du type d'aéronefs. Elles définissent des hauteurs limites que les obstacles de toute nature ne doivent pas dépasser afin de garantir des marges de franchissement au-dessus de ces obstacles pour assurer la sécurité aérienne.

2.4. Courriels reçus au siège de l'enquête publique (mairie d'Ochey) :

- Courriel de Bernadette GAFF du 16 octobre 2025 (M1) :

commune.ochey@wanadoo.fr

De: Bernadette Gaff <bernadette.gaff@gmail.com>
Envoyé: jeudi 16 octobre 2025 22:33
À: commune.ochey@wanadoo.fr
Objet: Enquête publique sur le projet de révision du PSA de l'aérodrome de Nancy-Ochey

À l'attention de Monsieur Jean-Michel HABLAINVILLE, commissaire enquêteur
Mairie d'OCHEY
11, rue Lucien Colson
54170 OCHEY

Monsieur,

Habitante retraitée de VILLEY-le-SEC, je déplore le niveau sonore au moment du passage des avions qui survolent le village à une altitude très basse.
Quand je suis dans mon jardin, je suis obligée de me boucher les oreilles pour diminuer cette nuisance sonore. Adultes, nous comprenons de quoi il s'agit mais mon petit fils à l'âge de deux ans a été si effrayé qu'il a couru se cacher sous la brouette en pleurant de peur.

Vu l'étendue des forêts aux alentours de Villey-le-Sec, serait-il possible d'élargir la zone de décollage vers ces forêts et d'augmenter l'altitude de survol?

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, mes sincères salutations.

Bernadette Gaff
16, rue de Toul
54840 VILLEY-le-SEC

Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

Rejoint les points évoqués précédemment au sujet des nuisances sonores et de l'objet des servitudes.

- Courriel de Maureen DEMANGEON du 20 juin 2024, transféré le 17 octobre 2025 (M2) :

Messagerie Pro

Messagerie Pro

absent

Fwd: Demande de courrier BA133

Maureen Demangeon <maureen.demangeon@hotmail.fr>

vendredi 17 octobre 2025 à 14:15 réception

A : allain Mairie



Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

De: Maureen Demangeon <maureen.demangeon@hotmail.fr>

Date: 20 juin 2024 à 14:15:22 UTC+2

Objet: Demande de courrier BA133

Madame, Monsieur

Suite à une discussion avec Mme Magnier Caretti, je me permets de vous transmettre les informations en ma possession, afin de rédiger un courrier à la BA 133.
Celle-ci aura évidemment plus de poids si elle est portée au nom d'une mairie.

Nous savons tous que le village d'Allain se situe probablement sur le couloir de vol des mirages, rafales et autres objets volant de la BA133.
Néanmoins ils font de plus en plus preuve d'un manque de civisme et ne doivent pas respecter certaines règles. Notamment la vitesse ainsi que la hauteur de passage au dessus de nos maisons.

Il a bien été observé de la part de bon nombre d'habitants que s'ils réalisent leurs Break avant ou après le village ceci diminue de manière considérable le bruit et les tremblements ressentis lors de leurs vol au près de nous.

Néanmoins le jeudi 13/06 à 11h05 alors que j'étais sur ma terrasse avec les bébés accueillis ce jour (étant assistante maternelle) j'ai été témoins d'une scène traumatisante.

Un rafale (probablement) est passé si vite et si bas (ne respectant absolument pas les normes de vols au dessus des villages) que les enfants pourtant habitués au bruit des avions ici se sont jetés au sol les mains protégeant leurs têtes en hurlant et pleurant de peur !

Oui mais voilà nous étions en train de profiter de nos maigres beaux jours et nous jouions sur la terrasse.

Je vous laisse contempler le chef d'œuvre de ce pilote peu respectueux. Et vous pouvez adresser une copie de la photo de la petite à la BA 133 ayant l'accord de la maman pour l'utilisation de son image.

Je reste encore choquée du réflexe de ces enfants que je ne pensais pas instinctif, preuve de sa faible altitude ainsi que sa vitesse excessive témoignant la puissance du bruit laissé par cet avion.

Espérant un retour positif de votre part

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distin

Mme Demangeon

3. OBSERVATIONS du COMMISSAIRE ENQUETEUR :

⇒ Comment la DCSID justifie-t-elle l'allongement des longueurs totales de trouées d'atterrissement/décollage de 8 000 m/8 500 m (sur l'ancien PSA) à 15 000 m (sur le nouveau PSA) ?

Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

L'actuel PSA, approuvé le 7 octobre 1986, a été établie selon des règles applicables aux aérodromes militaires datant de 1977. Ces règles sont désormais obsolètes et le PSA de l'aérodrome de Nancy-Ochey, comme de l'ensemble des PSA des autres aérodromes militaires, fait l'objet d'une révision. Les nouvelles règles tiennent compte des avancées en matière de procédures de vol, de systèmes de navigation, d'équipements de bord des aéronefs, etc.

⇒ Afin de limiter les nuisances sonores lors de certaines approches d'atterrissement des aéronefs (par exemple : passage au-dessus de la commune d'Allain, puis virage à gauche pour atterrir) ne serait-il pas possible qu'ils empruntent davantage les couloirs des trouées d'atterrissement/décollage du PSA ? Les avions pourraient passer entre Colombey-les-Belles et Autreville avant de virer à gauche pour atterrir.

Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

Les décollages et atterrissages sont effectués dans le prolongement de l'axe de la piste, du moins dans la partie initiale du décollage ou finale de l'atterrissement. Les avions de chasse effectuent souvent des manœuvres de « break » avant atterrissage (circuit de piste pour une décélération avant atterrissage). La manière dont évoluent les aéronefs dans la zone de contrôle associée à l'aérodrome est liée aux conditions d'exploitation de l'aérodrome (procédures d'approche, de décollage, séparation entre aéronefs, etc.).

Les procédures publiées pour le terrain de Nancy-Ochey sont établies conformément aux obligations réglementaires nationales (code des transports) basées sur les exigences et recommandations internationales (de l'Union européenne et de l'OACI). Elles tiennent compte des spécificités de ce terrain militaire ainsi que des caractéristiques et capacités des aéronefs amenés à y opérer.

Ces procédures sont publiées par la DSAÉ/DIRCAM/DIA, organisme expert homologué pour étudier, créer et publier ces procédures au profit des armées.

Toutes ces procédures à vue/aux instruments, de départ/arrivée/transit, de jour/nuit, sont suivies et mises en œuvre par le prestataire des services de la navigation aérienne (PSNA). Par le biais de l'information aéronautique, elles sont portées à la connaissance des équipages qui les appliquent. Elles tiennent compte, notamment, des hauteurs réglementaires de survol des obstacles, des agglomérations, des biens et des personnes.

Par ailleurs, les procédures opérationnelles décidées par les exploitants d'aéronefs se conforment aux mêmes exigences.

Enfin, la BA133 met en œuvre, lorsque que les conditions météorologiques le permettent, une disposition appelée « moindre bruit » (Noise abatement procedure – NAP) visant à rehausser les circuits à vue et limiter la vitesse et la hauteur de survol de la BA133 afin de limiter les nuisances sonores.

⇒ J'ai remarqué une petite erreur dans le tableau page 22 de la Note annexe : l'obstacle N°14 n'est pas situé sur le territoire de la commune d'Allain, mais sur celui de Thuilley-aux-Groseilles.

Réponse du ministère des armées et des anciens combattants :

L'obstacle n° 14, qui est un espace boisé qui s'étend sur les deux communes, Allain et Thuilley-aux-Groseilles. Le nom de cette dernière commune sera ajouté à celui d'Allain pour cet obstacle.

➤ ANNEXE : Plan d'exposition aux bruits

